

la
BIODIVERSITÉ
une CHANCE
pour nos territoires



ARPE
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
AGENCE RÉGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT



Région Provence-Alpes-Côte d'Azur





L'Observatoire régional de la biodiversité

REMERCIE

toutes les collectivités pour leurs témoignages et leur participation
à la réalisation de cette publication.

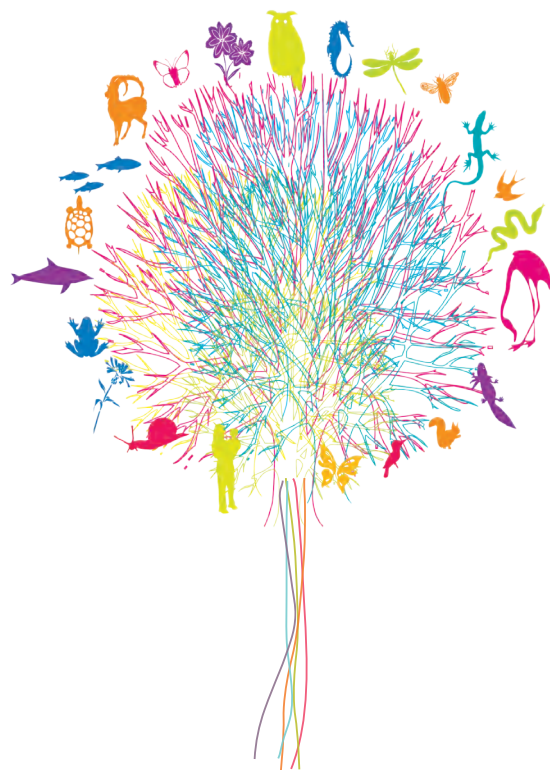


Depuis 2011, l'ARPE, en partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et l'Agence de l'eau, coordonne l'Observatoire régional de la biodiversité.

L'objectif est d'analyser et de mettre à disposition de l'information fiable sur l'état et l'évolution de la biodiversité en région au service d'une amélioration des politiques publiques.

Les missions de l'Observatoire se déclinent en 6 points :

- Synthétiser l'information régionale sur la biodiversité.
- Suivre l'état et l'évolution de la biodiversité.
- Évaluer les pressions sur la biodiversité et les réponses apportées.
- Communiquer les travaux de l'Observatoire et valoriser les bonnes pratiques.
- Inciter à l'amélioration des connaissances.
- Accompagner les collectivités dans l'appropriation de la biodiversité dans les politiques publiques sur leur territoire.





La biodiversité une chance pour nos territoires.....p. 5

CATÉGORIE 1 : biodiversité et aménagement durable p. 7

Le PLU de Mouans-Sartoux, une réponse aux enjeux agricole et alimentaire	p. 9
Les chauves-souris traversent en toute sécurité sur des passages protégés à Arles	p. 13
La basse vallée de la Siagne, le poumon vert cannois	p. 17
Miramas s'inscrit durablement dans une démarche sans pesticides	p. 19
Un territoire, une trame verte et bleue, une réponse en faveur de la biodiversité pour l'aire gapençaise	p. 21

CATÉGORIE 2 : Biodiversité et développement local.....p. 25

Un programme leader en pays Dignois redynamise une filière autour des fruits anciens	p. 27
Une production taurine bio en Camargue.....	p. 29
Les agriculteurs du Parc naturel régional du Verdon s'impliquent dans la préservation de l'Outarde canepetière ...	p. 31
Mais de quel bois se chauffe Correns ?.....	p. 33
La commune du Rouret opte pour des repas 100 % bio dans la restauration scolaire	p. 35

CATÉGORIE 3 : Biodiversité et milieux naturels p. 37

Les gorges de Daluis bénéficient d'un statut de protection.....	p. 39
Reconstitution des stocks de poissons et préservation de la biodiversité dans le golfe de Beauduc	p. 41
La lavogne du Gourgoulousier, espace d'accueil pour la biodiversité.....	p. 43
D'une friche industrielle à un espace naturel, les Confines de Monteux, un exemple réussi de reconversion	p. 45
Entre lit mineur et ripisylve, la Durance renoue avec ses habitats, sa faune et sa flore.....	p. 47

CATÉGORIE 4 : Biodiversité et éducation, citoyenneté p. 49

Sauvages de Salon-de-Provence !	p. 51
Inventaire du patrimoine naturel communal en partenariat avec le Parc naturel régional du Verdon	p. 53
À la découverte de la biodiversité du pays des Sorgues et monts de Vaucluse avec les ambassadeurs nature.....	p. 57
"Jardiner au naturel : ça coule de source !" sur le territoire du Parc naturel régional du Luberon	p. 59
Curieux de nature, les habitants de la Métropole Nice Côte d'Azur se mobilisent.....	p. 63

CHARTRE : Agir pour la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur p. 65



la BIODIVERSITÉ une CHANCE pour nos territoires*

** La biodiversitat, un astre per nostrei terraires*

L'érosion de la biodiversité touche toute notre planète. Plus de la moitié de la surface habitée du globe a été modifiée de façon significative par l'activité humaine depuis ces dernières décennies et les scientifiques annoncent que nous entrons dans la sixième grande phase d'extinction des espèces. Or, **l'humanité a besoin de la biodiversité pour vivre.**

À quoi ça sert, la biodiversité ? La biodiversité est clairement identifiée comme **garante de notre avenir.** De notre alimentation à nos loisirs en passant par nos activités professionnelles, notre santé... elle est présente.

Notre nourriture est, par exemple, directement dépendante – pour plus d'un tiers – des abeilles et autres pollinisateurs. Leur disparition aurait donc des conséquences critiques sur l'agriculture et l'alimentation. Le poisson, ressource menacée par la surexploitation est, pour près d'un milliard d'humains, la principale source de protéines. Notre santé est aussi en jeu : près de 60 % des médicaments chimiques présents sur le marché sont issus ou dérivés de substances naturelles, notamment végétales. La préservation de la biodiversité constitue donc **un enjeu majeur pour le bien-être humain.**

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les enjeux pour sa préservation sont considérables puisque notre territoire est la première région de France continentale en terme de biodiversité.

Les collectivités territoriales (Région, Départements, Communes et leurs groupements) conduisent à différentes échelles, en fonction de leurs compétences, des actions protégeant et **promouvant la biodiversité.** L'État, avec les trames vertes et bleues, les mesures de protection réglementaires, Parcs et Réserves nationaux initient une première démarche. La Région appuie cette dynamique au travers de ses 6 Réserves naturelles régionales, de ses 7 Parcs naturels régionaux et de sa Stratégie globale pour la

biodiversité... Les Départements se mobilisent au quotidien sur leurs Espaces naturels sensibles. Groupement de communes et communes, que ce soit dans les documents de planification et d'urbanisme, les agendas 21 et les multiples actions et partenariats avec le monde associatif et les citoyens, amplifient faits et actes.

L'ensemble de ces actions constitue un socle commun en faveur de la biodiversité. Ainsi, les collectivités locales peuvent jouer leur rôle dans la planification du territoire, par la mise en œuvre d'actions concrètes. À tous les échelons territoriaux, des outils existent pour **permettre aux collectivités d'agir sur leur territoire** afin qu'il accueille et préserve au mieux sa biodiversité.

L'Observatoire de la biodiversité Provence-Alpes-Côte d'Azur a été créé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de sa Stratégie globale pour la biodiversité. Il a effectué en 2014 un recensement des actions des collectivités en faveur de la biodiversité.

Comment les collectivités peuvent-elles s'impliquer dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité ? L'aménagement durable, le développement local, les milieux naturels, l'éducation et la citoyenneté sont autant de pistes déjà ouvertes par les collectivités. Il s'agit de les valoriser et montrer tout le champ des possibles. **Une biodiversité préservée est le facteur essentiel d'un développement harmonieux d'un territoire.**

Le présent ouvrage propose aujourd'hui une première sélection d'initiatives ayant déjà contribué à la préservation, au maintien et au développement de la biodiversité.



**Biodiversité et collectivités territoriales,
la symbiose est en marche.**

LES SERVICES RENDUS PAR LA BIODIVERSITÉ

Le rapport sur l'évaluation des écosystèmes

pour le millénaire (ou MEA: Millenium

Ecosystem Assessment, 2005)

désigne les biens et services écologiques,

ou services écosystémiques, comme des

"biens et services que les hommes peuvent tirer
des écosystèmes, directement ou indirectement,
pour assurer leur bien-être".

LES 4 TYPES DE SERVICES ÉCOLOGIQUES

1 Les **services d'approvisionnement** correspondent à la fourniture de biens issus de la production des écosystèmes : denrées alimentaires, fibres végétales, bois d'œuvre, eau potable, molécules actives pour la pharmacopée.

À titre d'exemple, la médecine utilise des milliers d'espèces végétales à travers le monde, soit en extrayant le principe actif à partir des plantes, soit en s'en inspirant pour la création de molécules de synthèse.

2 Les **services de régulation** profitent indirectement à l'Homme en contrôlant certains paramètres environnementaux. Ils incluent la régulation de la qualité de l'air, la lutte contre l'érosion des sols et les inondations, la pollinisation, la purification de l'eau...

Une zone humide est ainsi capable de stocker, à la manière d'une éponge, de grandes quantités d'eau, notamment en cas d'épisode climatique exceptionnel, qu'elle restituera ensuite progressivement en période sèche.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, le secteur de la biodiversité et des services écologiques mobilise plus de 28 000 emplois.

[source : étude ATEN, AFPA octobre 2014]

3 Les **services culturels** correspondent aux activités de pleine nature, à l'écotourisme, aux valeurs récréatives, apaisantes, spirituelles de l'environnement naturel.

Les écosystèmes offrent une source d'inspiration pour l'architecture, l'art, le folklore...

Les festivals en lien avec la biodiversité, les sentiers nature ou les sorties découverte du patrimoine naturel se multiplient et sont autant d'exemples qui marient culture, sport et nature.

4 Enfin, les **services de support** correspondent aux processus de base nécessaires au fonctionnement des écosystèmes : production primaire, photosynthèse, formation des sols, cycle des nutriments, de l'eau.

Par exemple, les milieux naturels produisent des sols en érodant les roches, en libérant des minéraux et en accumulant des matières organiques. Les sols constituent le support de base pour le développement de l'agriculture.



AMÉNAGER SON TERRITOIRE revient à anticiper l'avenir et organiser son développement sans l'impacter. Ce sont les décisions d'aujourd'hui qui dessinent le territoire de demain. En ces heures critiques pour la biodiversité, c'est donc dans les orientations d'aménagement que son avenir se joue : le secteur de l'aménagement doit prendre en compte la biodiversité.

En 1982 et 1983, **LES LOIS DE DÉCENTRALISATION** sont votées en France : les collectivités locales se voient attribuer des compétences et des moyens d'actions. La future loi de modernisation de l'action publique territoriale va venir encore responsabiliser davantage les collectivités en renforçant leurs compétences. La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR, n° 2014-366 du 24 mars 2014) mettra la biodiversité au cœur des politiques locales et des outils d'aménagement. Les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) ou les Plans locaux d'urbanisme

(PLU) sont renforcés dans les intercommunalités et les communes.

EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, Mouans-Sartoux [06] préserve la biodiversité en inscrivant de nouveaux espaces agricoles dans son PLU, le Département des Bouches-du-Rhône [13] intègre un revêtement spécial à la réalisation d'une route pour protéger les chauves-souris des impacts des voitures, des terres agricoles laissées en friche sont acquises par Cannes [06] pour en faire une "coulée verte" le long de la Siagne où se côtoient jardins familiaux, terres cultivées, ferme pédagogique, aire de loisirs ou de pique-nique. Miramas [13] a, quant à elle, réussi à abandonner tout usage de produits phytosanitaires dans la gestion de ces espaces verts en 2013 ! En Pays Gapençais [05], c'est un SCoT exemplaire qui a permis de définir la trame verte et bleue à l'échelle intercommunale.







Le PLU de Mouans-Sartoux, une réponse aux enjeux agricole et alimentaire

“ Pour le droit des peuples
à une production sûre, saine
et viable sur le plan écologique. ”

CONTEXTE

Depuis la fin des années 1990, face aux effets induits par l'évolution des modes de production agricole, la commune de Mouans-Sartoux affirme le principe de "souveraineté alimentaire" incitant à élaborer des politiques allant dans le sens du droit des peuples à une production sûre, saine et viable sur le plan écologique. Ce contexte et cette volonté clairement affichée de la municipalité induisent une forte modification du PLU.

MESURES MISES EN ŒUVRE

- ↓ En janvier 2012, la révision adoptée du PLU affiche une volonté politique en faveur du développement durable en réponse aux enjeux alimentaires de ce siècle.
- ↓ Le PLU prévoit alors la densification du bâti près des équipements publics et des axes de transports en commun, afin de dégager de la surface au sol.
- ↓ La mutation des zones NB en zones U sans Coefficient d'occupation des sols supplémentaire favorisera l'instauration de coulées vertes. La création d'une ferme en régie municipale offrant des solutions d'approvisionnement pour une restauration 100 % bio, sera bien évidemment inscrite elle aussi dans le PLU.
- ↓ Il confirme également dans leur destination agricole les terres identifiées comme telles dans le précédent POS et rétablit dans leur destination agricole antérieure les zones NA identifiées dans le précédent POS comme des zones d'urbanisation future.
- ↓ Ainsi, 70 hectares supplémentaires sont inscrits en zone A, ce qui porte désormais les surfaces agricoles à 112 hectares. Cette modification des anciennes zones va permettre de s'approcher au plus près de la surface agricole nécessaire pour garantir à Mouans-Sartoux une autonomie alimentaire pour un an.



OBJECTIFS

- Participer concrètement à la reconstruction de la souveraineté alimentaire régionale par le développement de l'agriculture urbaine.
- Maintenir les conditions matérielles favorables à l'installation des agriculteurs.
- Veiller à la ressource en eau.
- Préserver les paysages.
- Contribuer à développer la biodiversité dans un espace qui connaît une forte pression foncière.

Mouans-Sartoux

POS - décembre 2001 [■ surfaces agricoles - NC]

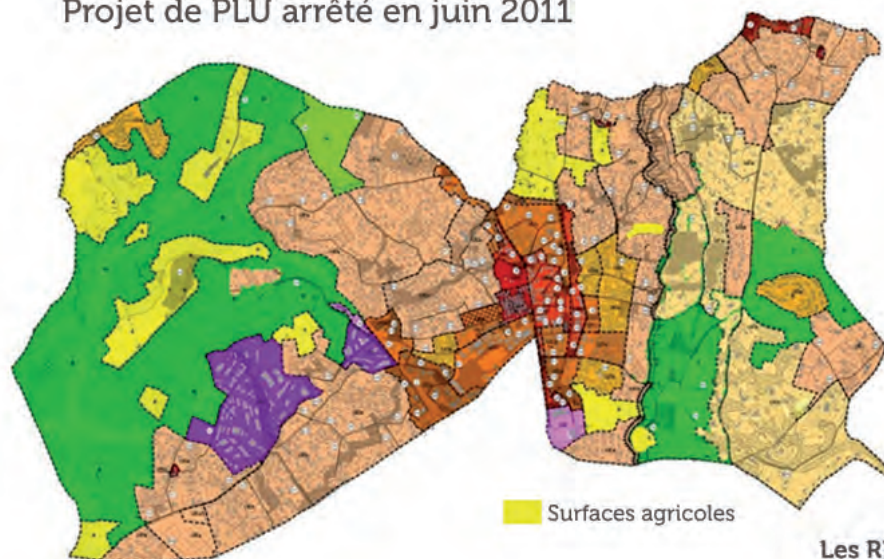


Dans les ENJEUX du PLU :

- l'accessibilité au logement
- l'autosuffisance alimentaire
- la préservation et la qualité des ressources naturelles (eau, air, espaces naturels, biodiversité, ...)
- la santé

Mouans-Sartoux

Projet de PLU arrêté en juin 2011



Les RÉPONSES du PLU :

- surfaces agricoles triplées (de 40 à 112 ha)
- coulées vertes créées
- préservation des restanques
- espaces constructibles stabilisés
- logements en collectif prévus près des services de proximité et des axes de transport en commun
- voies piétonnes arborées

- ↓ La commune a également financé l'aménagement de 22 parcelles de jardins familiaux afin de favoriser et d'augmenter la participation citoyenne dans cette démarche.
- ↓ Les circulations douces, liaisons piétonnes, schéma vélo sont eux aussi intégrés au PLU. Il aura, à l'évidence, un impact fort sur le projet de territoire communal partagé.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

- ↓ À travers la rédaction d'un PLU engagé, Mouans-Sartoux donne une réponse aux enjeux du développement durable et de son Agenda 21. L'ensemble va permettre de préserver des biotopes et la ressource en eau, de contenir le mitage et développer une activité agricole de proximité permettant de satisfaire les besoins alimentaires.
- ↓ Le PLU de Mouans-Sartoux est désormais un outil juridique et opérationnel visant l'amélioration du cadre de vie et de la qualité de la restauration scolaire.

ZOOM

Capitale française de la biodiversité

Ce concours récompense depuis 2010 les collectivités locales qui s'engagent dans la préservation de la biodiversité. En 2014, pour cette 5^e édition, le thème choisi était "Agriculture urbaine, périurbaine et biodiversité".

Mouans-Sartoux est primée dans la catégorie des petites villes et s'est imposée comme coup de cœur du jury, qui a particulièrement apprécié la mise en place de la régie agricole bio et de la cantine 100 % bio, en lien avec la politique globale de préservation des terres agricoles.



FICHE D'IDENTITÉ

ACTION : Préserver la biodiversité en inscrivant de nouveaux espaces agricoles dans le Plan local d'urbanisme.

Maître d'ouvrage : Commune de Mouans-Sartoux /
10 274 habitants

Date de début / Fin de l'action : 2012

Contacts : Mouans-Sartoux
Service urbanisme : 04 92 92 47 11
gilles.perole@mouans-sartoux.net

Pour en savoir + : www.mouans-sartoux.net

Soutenir le secteur agricole et faciliter l'accès des agriculteurs au foncier, c'est aussi prendre en compte la biodiversité à Mouans-Sartoux.



Les chauves-souris traversent en toute sécurité sur des passages protégés

“ Contribuer à protéger l’environnement et préserver le patrimoine est un principe directeur inscrit dans le schéma directeur routier du Département des Bouches-du-Rhône. ”

CONTEXTE

Les impacts des infrastructures routières engendrent trois problématiques pour les chiroptères (chauves-souris) : rupture des axes de vols, pertes de chasses et de gîtes, destruction directe.

L’étude menée par le Groupe Chiroptères de Provence dans le cadre du programme européen LIFE + Chiro Med de protection de deux espèces de chauves-souris (le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées) a mis en évidence un point majeur de franchissement routier par le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) dans les Bouches-du-Rhône : la départementale 570 entre Arles et les Saintes-Maries-de-la-Mer.

MESURES MISES EN ŒUVRE

- ↓ L’aménagement a fait l’objet d’une convention spécifique entre les scientifiques du Groupe Chiroptères de Provence et le Département des Bouches-du-Rhône portant autant sur les enjeux environnementaux, que la sécurité des usagers et intervenants, la gêne aux riverains, la maîtrise des coûts... Ce partenariat allait de l’étude à la mise en œuvre d’avertisseurs sonores pour les Grands Rhinolophes afin de faire coexister le trafic routier de la départementale 570 entre Arles et les Saintes-Maries-de-la-Mer et l’espèce.
- ↓ Les travaux ont consisté à positionner des bandes de roulement différentes sur la chaussée lors de travaux de réfection (remplacement d’un Béton Bitumineux Très Mince BBTM 10 par du BBTM 6 sur des tronçons clairement identifiés). Cet enrobé, très courant, est utilisé notamment pour les trottoirs.
- ↓ Cette modification de revêtement, inaudible pour les usagers, va produire, sous l’effet du frottement des véhicules, des fréquences (sons) différentes que vont percevoir les Grands Rhinolophes et ainsi les alerter d’un potentiel danger. La RD 570 a donc fait l’objet de la pose



OBJECTIF

- Limiter l’impact du trafic routier sur les chauves-souris en Camargue.

d’un revêtement spécifique de type BBTM 6 classe 2 sur 2 bandes de 20 m de long et de 8,5 de large.

- ↓ La totalité de la réfection de la voirie portait sur 340 m. Cette opération avait été planifiée en amont par le Département des Bouches-du-Rhône dans un programme de rénovation d’une portion de ce réseau pour en limiter les coûts.



Zone de passage
des grands rhinolophes
(37 m)

Zone de 20 m
avant le passage
des grands rhinolophes
afin de leur donner
le temps de réagir
face à la vitesse
de l'automobile
en fonction
de la vitesse
du son de l'avertisseur

Fin de la bande sonore
de 20 m

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

- ↓ L'évaluation des avertisseurs sonores amène les conclusions suivantes : il y a plus de demi-tours et moins de traversées par les Grands Rhinolophes lorsque les véhicules sont sur les avertisseurs sonores. Le système fonctionne et les chauves-souris ont adapté leur comportement.
- ↓ Le Groupe Chiroptères de Provence poursuit aujourd'hui ses études sur la mortalité du Grand Rhinolophe. Il a édité, suite à ce programme, des guides sur les techniques d'imagerie au service de la conservation et sur les dispositifs d'aide au franchissement des routes.
- ↓ Au-delà du faible surcoût, 1700 € sur la totalité de l'aménagement, cette voirie à caractère environnemental marqué ouvre la porte aux réflexions menées sur les problématiques de continuités écologiques en lien avec la collision faune.



ZOOM

Une récompense pour un projet innovant et unique en Europe

Le projet du Département des Bouches-du-Rhône a été lauréat du prix 2013 "Gestion et entretien des infrastructures", décerné par l'IDRRIM (Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité). Ce prix récompense chaque année les actions mises en œuvre par les acteurs publics et privés en faveur de la préservation et de la valorisation des espaces naturels, de la biodiversité et du paysage. Selon le baromètre de la nature en région Provence-Alpes-Côte d'Azur publié par l'Observatoire de la Biodiversité Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2012, en 50 ans, les trois-quarts des colonies cavernicoles de chauves-souris du sud de la région ont disparu, et probablement une proportion analogue de leurs effectifs.

La biodiversité, une opportunité pour mener des programmes de recherche et mobiliser des fonds pour sa préservation au niveau du réseau routier départemental.

FICHE D'IDENTITÉ

ACTION : Installation d'un dispositif sonore de franchissement routier pour les chauves-souris en Camargue.

Maitre d'ouvrage : Département des Bouches-du-Rhône.

Partenaires techniques : Groupe Chiroptères de Provence, CEREMA.

Partenaires financiers : Département des Bouches-du-Rhône.

Budget : 70 000 € par kilomètre d'une route départementale (2x1 voie).

Date de début / Fin de l'action : 2012.

Contacts : Département des Bouches-du-Rhône / direction des routes

04 13 31 36 44 / mireille.fronteri@cg13.fr

Pour en savoir + : www.cg13.fr
www.gcprovevence.org



La basse vallée de la rivière Siagne, le poumon vert cannois

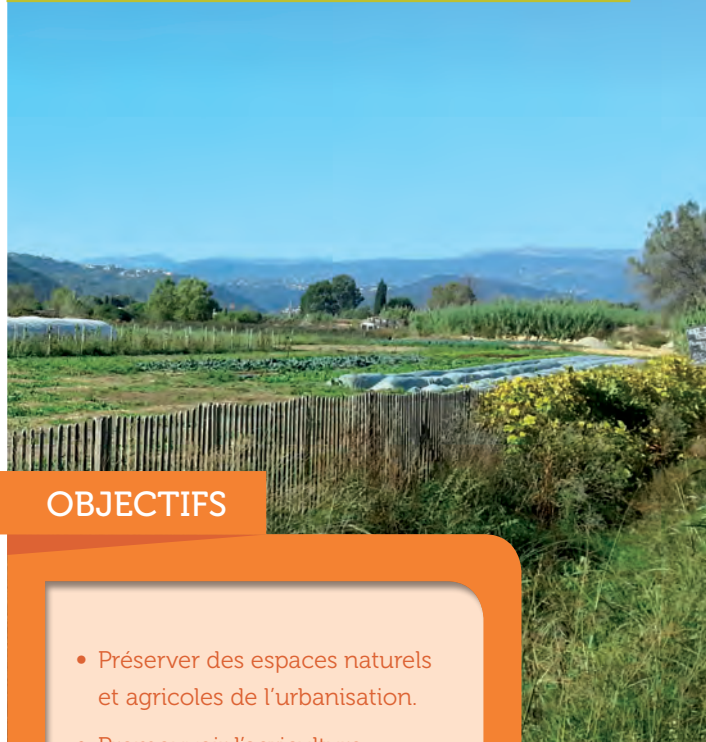
“ Des productions biologiques ou raisonnées, des jardins familiaux et une ferme pédagogique...” ”

MESURES MISES EN ŒUVRE

- ↓ Les premiers terrains ont été acquis dès 2007. Le projet prévoit la remise en culture des terres fertiles, la préservation d'espaces naturels destinés à servir de zone d'expansion des crues lors d'événements pluvieux et à la préservation de la faune et de la flore. Des espaces de loisirs et de détente, promenade à pied ou à vélo, pêche, découverte de la faune et de la flore, pique-nique en famille sont prévus.
- ↓ Depuis 2012, les terres agricoles ont été remises en culture par 4 nouveaux agriculteurs qui se partagent 3 ha de maraîchage, ½ hectare de plantes aromatiques, ½ hectare destiné à accueillir des ruches en hivernage et à faire l'élevage de reines, 0,1 ha pour une exploitation de production de graines germées.
- ↓ La commune a procédé à la réalisation d'un verger pédagogique de 200 arbres fruitiers et de 48 jardins familiaux.
- ↓ La mise en valeur des paysages et des espaces naturels, notamment des prairies humides, s'est concrétisée par des opérations de nettoyage et de débroussaillage. Les opérations d'ouverture et de mise en valeur des friches pré-forestières à frênes en zone humide (sous-bois de l'Abadie) optimisent l'accueil de la faune et de la flore sur le site.

CONTEXTE

A fin de valoriser les espaces naturels et agricoles encore disponibles dans le secteur de la basse vallée de la Siagne, Cannes a défini un projet d'aménagement ambitieux et responsable visant à l'implantation d'un espace modèle de développement durable à vocation avant tout agricole. Ainsi, sur un site préservé de 75 ha, la commune aménage un nouveau "poumon vert" autour de plusieurs zones: 48 ha de zones agricoles, soit 70 % de la surface totale, sur lesquels seront implantés des productions biologiques ou raisonnées, des jardins familiaux et une ferme pédagogique, 20 ha d'espaces naturels, 2 ha d'espaces de loisirs et de détente et 5 ha dédiés à la pratique sportive.



OBJECTIFS

- Préserver des espaces naturels et agricoles de l'urbanisation.
- Promouvoir l'agriculture raisonnée et les circuits courts.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

- ↓ Avec ce projet, la commune de Cannes a aménagé une zone préservée de l'urbanisation, sur laquelle des agriculteurs locaux se sont réimplantés et ont mis en valeur des friches agricoles en privilégiant des cultures en bio ou en agriculture raisonnée.
- ↓ L'objectif est de contribuer à l'approvisionnement des cantines scolaires en produits bio et à la mise en place d'une labellisation pour les productions agricoles de la vallée de la Siagne.

↓ Par ailleurs, la dynamique se poursuit en 2015 avec le nettoyage des décharges sauvages, l'aménagement de liaisons en mobilité douce entre les parcelles cultivées, la création d'une ferme pédagogique pour initier les plus jeunes à la protection de l'environnement et aux pratiques agricoles et l'aménagement de 48 nouvelles parcelles de jardins familiaux.



Préserver un cadre de vie en milieu périurbain et développer des activités récréatives et de loisirs favorisent la biodiversité à Cannes.



FICHE D'IDENTITÉ

ACTION : Aménagement de la basse vallée de la Siagne.

Maître d'ouvrage : Ville de Cannes / 74 000 habitants.

Partenaires techniques : Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, bureau d'études Artelia.

Partenaires financiers : Établissement public foncier Provence-Alpes Côte d'Azur, SAFER PACA, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Gaz Naturel de France, État.

Budget : 10 millions d'euros hors acquisitions foncières.

Date de début / Fin de l'action : 2007 (premières acquisitions), début des aménagements en 2012 / 2018

Contacts : Ville de Cannes

thierry.palazetti@ville-cannes.fr

Pour en savoir + : www.cannes.com



Miramas s'inscrit durablement dans une démarche sans pesticides

“ Pour supprimer les pesticides,
on a privilégié les auxiliaires naturels
qui luttent contre les ravageurs. ”

MESURES MISES EN ŒUVRE

- ↓ Pour débuter la transition vers une gestion différenciée de ces espaces verts, la commune recrute, dès 2008, un responsable de l'environnement chargé d'appliquer la politique "Zéro Phyto".
- ↓ Sa première mission a été de changer les habitudes portées par ses services techniques via un processus de formation et de sensibilisation. Cette nouvelle orientation fait apparaître une charge de travail supplémentaire due à l'obligation d'effectuer un désherbage manuel à défaut de désherbants chimiques. La solution trouvée par la commune est la création d'un chantier d'insertion : les "brigades vertes". Destiné à des personnes en difficulté sur le marché de l'emploi, ce dispositif appuie la création d'une vingtaine d'emplois en contrats aidés pour l'entretien et le désherbage manuel des espaces verts communaux.
- ↓ Miramas privilégie les espaces verts de type méditerranéen constitués d'espèces végétales locales adaptées au climat et peu gourmandes en eau. L'emploi d'un paillage minéral d'une épaisseur minimale de 15 cm est utilisé pour éviter les adventices. Ces préconisations simples permettent aujourd'hui à Miramas d'importantes économies d'eau. Par exemple, le jardin municipal "Gérard Simiand" inauguré en 2010 ne nécessite aucun arrosage.

CONTEXTE

La commune de Miramas a décidé de gérer ses espaces verts sans produits phytosanitaires ni pesticides. Dès 2008, elle met en œuvre toute une série d'actions pour s'inscrire dans une démarche de développement durable : désherbage manuel, sensibilisation, plan de gestion, utilisation de plantes locales... Cette action communale inclut une implication citoyenne.



OBJECTIFS

- Réduire l'impact des produits phytosanitaires sur l'environnement.
- Améliorer la qualité de vie.

- ↓ Afin d'inscrire son action dans la durée en recueillant l'adhésion de ses habitants, la commune conserve et développe des prairies de fauche en centre-ville. Ces espaces sauvages, dans lesquels la végétation pousse librement, contribuent à faire évoluer les mentalités. Ils permettent l'expression de la flore et de la faune locales et sont un atout pour la qualité de vie.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

- ↓ Forte de ces différents dispositifs, la commune de Miramas a atteint son objectif "Zéro Phyto" en 2013. Les agents des services techniques se sont largement impliqués dans la démarche Zéro Phyto puis dans la démarche globale de l'Agenda 21. La consommation d'eau communale réduite de 8 % est l'un de ses nombreux résultats.
- ↓ Les services techniques et le service Agenda 21 ont constaté un changement de comportement de la part des Miramassiens. Les jardins méditerranéens ou les prairies de fauche qui, à leurs débuts, étaient décriés et qualifiés par certains de "tas de cailloux", ne font plus l'objet d'aucune réticence ni d'aucune plainte. Les habitants ont appris à considérer la nature en ville à travers de nouveaux critères.
- ↓ La commune poursuit maintenant une politique pédagogique autour des espaces verts : depuis 2013, un plan de compostage individuel prévoit la livraison aux particuliers de 100 composteurs en bois par an. En 2014, 195 ont d'ores et déjà été livrés et, dès 2015, la commune va se lancer dans une démarche similaire de collecte d'eau pluviale pour le jardinage en distribuant des bacs à pluie.

ZOOM

Capitale française de la biodiversité

Ce concours récompense depuis 2010 les collectivités locales qui s'engagent dans la préservation de la biodiversité. En 2014, pour cette 5^e édition, le thème choisi était "Agriculture urbaine, périurbaine et biodiversité".

Miramas a remporté le prix régional en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour sa politique globale en matière de préservation de la biodiversité, notamment l'arrêt de l'usage des pesticides et la gestion écologique des espaces verts.



La biodiversité, un atout pour la qualité de vie et un support de l'insertion professionnelle à Miramas.

FICHE D'IDENTITÉ

ACTION : Mise en place d'une politique de non-utilisation de produits phytosanitaires dans la gestion des espaces verts municipaux de Miramas.

Maître d'ouvrage : Commune de Miramas / 27000 habitants.

Partenaires techniques : Fredon Paca, Agence Régionale Pour l'Environnement et l'écodéveloppement Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Partenaires financiers : État, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département des Bouches-du-Rhône.

Date de début / Fin de l'action : 2008 / Pas de fin prévue.

Contacts : Commune de Miramas

04 90 58 32 89 / c.casals@mairie-miramas.fr

Pour en savoir + : www.miramas.org
www.fredonpaca.fr



Un territoire, une trame verte et bleue, une réponse en faveur de la biodiversité pour l'aire gapençaise

“ Le territoire gapençais est reconnu pour la qualité de ses espaces naturels et sa richesse en espèces animales et végétales. ”

CONTEXTE

Dans le cadre des lois Grenelle I et II, le législateur a reconnu l'obligation, par les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) en tant que documents d'urbanisme cadre, de préserver la biodiversité et de prendre en compte la Trame verte et bleue. Ce nouvel outil d'aménagement du territoire est destiné à enrayer le déclin de la biodiversité.

L'élaboration du SCoT de l'aire gapençaise de 2007 à 2013 a permis de développer une méthode pour son territoire reproductible à l'échelle de l'arc alpin.

MESURES MISES EN ŒUVRE

- ↓ Dès sa conception, la méthodologie de construction est conçue pour pouvoir être reproductible sur tout l'arc alpin, allant des échelles des schémas régionaux de cohérence écologique jusqu'aux Plans locaux d'urbanisme.
- ↓ Afin de construire la trame des continuités écologiques (trame verte et bleue) qui devra être prise en compte par les futurs documents d'urbanisme des collectivités, le syndicat mixte et l'équipe pluridisciplinaire, partenaire du projet, réalise un travail conséquent d'homogénéisation des données sur la biodiversité du territoire. Ces données, nombreuses sur le territoire, ne sont en effet pas disponibles à la même échelle.
- ↓ Plusieurs cartographies successives sont établies à la même maille : carte des habitats naturels, carte des relevés floristiques, carte de potentialités de présence des 47 espèces faunistiques jugées prioritaires pour le territoire. L'ensemble mettant en évidence les espaces importants pour la biodiversité faunistique (réservoirs). L'analyse de l'étalement des espaces urbanisés a abouti à l'identification des corridors écologiques. Enfin une dernière carte a permis de définir la trame bleue à partir des inventaires des cours d'eau et des zones humides.



OBJECTIFS

- Valoriser la biodiversité par la mise en place de la trame verte et bleue à l'échelle d'un SCoT.
- Établir une méthodologie reproductible à l'échelle de l'arc alpin.

La trame verte et bleue du SCoT de l'aire gapençaise



Composantes de la trame verte et bleue à vocation prescriptive

Réservoirs de biodiversité pour maintenir la richesse du territoire

- Sites et zonages réglementaires
- Sites Natura 2000
- ZNIEFF de type 1 (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique)

Corridors écologiques pour garantir la fonctionnalité et le maillage du territoire

Connexions d'intérêt écologique

Trame verte et bleue pour préserver les continuités écologiques et la fonctionnalité des zones humides

Cours d'eau et tronçons de cours d'eau reconnus pour la trame bleue du SCoT

(extrait de la carte "TVB" du DOO - SCoT de l'aire gapençaise)



RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

- ↓ Le territoire de l'aire gapençaise est un laboratoire pour tester, grandeur nature, une méthodologie reproductible de construction de la trame verte et bleue dans le cadre de l'élaboration de son SCoT.
- ↓ En localisant ainsi la trame écologique, le territoire gapençais a établi un document d'objectifs et d'orientation pour protéger les réservoirs de biodiversité sur le long terme et valoriser les corridors écologiques.
- ↓ Les 72 communes concernées peuvent à présent se situer dans le fonctionnement d'un écosystème plus large que leur périmètre communal et donc mieux appréhender l'impact de leurs aménagements dans le cadre de la révision de leurs PLU. Dès le premier janvier 2017, toutes les communes devront respecter les engagements du Grenelle de l'Environnement, et dans ce cadre, le SCoT-Grenelle de l'aire gapençaise est un outil précieux pour les communes du territoire.
- ↓ La méthodologie de réalisation a été primée par la Fédération nationale des agences d'urbanisme et reconnue par le Muséum national d'histoire naturelle. Une subvention particulière de l'État pour les SCoT ruraux a appuyé cette étude. Enfin, le SCoT de l'aire gapençaise figure parmi les 10 SCoT retenus par le Ministère pour étudier la prise en compte du Grenelle de l'Environnement.

ZOOM

La trame verte et bleue, un outil au service de la biodiversité

La trame verte et bleue désigne, depuis 2007, un outil d'aménagement du territoire, issu du Grenelle de l'Environnement pour lutter contre l'érosion de la biodiversité mais aussi améliorer le cadre de vie, ainsi que la diversité et la qualité des paysages, prendre en compte les activités économiques et favoriser un aménagement durable des territoires. Elle est constituée de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques qu'elle vise à maintenir ou à restaurer.

- ↓ Le premier bilan du SCoT de l'aire gapençaise est prévu dans 5 ans. Il permettra notamment de vérifier de quelle manière la trame verte et bleue a été prise en compte.

La biodiversité, une chance pour un meilleur aménagement de l'espace, du cadre de vie et des paysages de qualité en Pays gapençais.

FICHE D'IDENTITÉ

ACTION : Valoriser la biodiversité par la mise en place de la trame verte et bleue à l'échelle du SCoT de l'aire gapençaise.

Maitre d'ouvrage : État, Syndicat mixte du SCoT de l'aire gapençaise / 77 000 habitants.

Partenaires techniques : Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, Conservatoire d'Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conservatoire Botanique National Alpin, DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes, Parc national des Écrins, collectivités territoriales, acteurs agricoles, Office national de la chasse et de la faune sauvage, Office national de l'eau et des milieux aquatiques, Fédération de chasse, Fédération de pêche, Office national des forêts, opérateurs et animateurs de sites Natura 2000, associations naturalistes, Syndicat Mixte d'Aménagement et d'équipement de la Vallée de la Durance, Communauté Locale de l'Eau du Drac Amont, Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents.

Partenaires financiers : DREAL PACA, DREAL Rhône-Alpes, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département des Hautes-Alpes.

Budget : 64 000 €

Date de début / Fin de l'action : 2009 / 2011.

Contacts : Syndicat mixte du SCoT de l'aire gapençaise

04 92 21 35 73 / scot.gapençais@gmail.com

Pour en savoir + : www.scotgapençais.fr

L'HUMANITÉ S'EST DÉVELOPPÉE en grande partie grâce aux ressources animales et végétales produites par la nature. Domestiquées et transformées par l'Homme, elles lui ont paru inépuisables jusqu'à récemment. C'est sur ce postulat de disponibilité sans fin des matières issues de la biodiversité, que les notions de progrès et de croissance se sont fondées. Le développement de l'agriculture, celui des techniques, l'industrialisation et l'urbanisation ont contribué, jusqu'à un certain point, à l'amélioration du bien-être humain, du moins dans les pays développés.

LES RESSOURCES ISSUES DE LA BIODIVERSITÉ sont aujourd'hui en déclin. La biodiversité est le pilier de productions alimentaires et énergétiques. Des actions permettant la protection de la biodiversité, qui ne sont ni contraignantes ni coûteuses peuvent constituer un levier pour le développement local. Protéger les terres agricoles, aider à l'implantation d'agriculteurs, favoriser les circuits courts sont autant d'outils à disposition des

collectivités pour développer le territoire de façon responsable et durable. Ces dispositifs amènent les agriculteurs à revoir leurs processus de production et à tendre vers des produits de meilleure qualité, une plus-value pour leur activité.

EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, le Pays Dignois [04] soutient un projet économique de transformation des fruits de variétés anciennes dont les vergers étaient peu à peu abandonnés, la Tour du Valat [13] s'engage dans une gestion raisonnée de son domaine en mettant en place une manade bio. Le Parc naturel régional du Verdon [83 / 04] met en place un programme de protection de l'Outarde Canepetière en partenariat avec les agriculteurs. À Correns [83], une filière de bois de chauffage en circuit court dans une production respectant la biodiversité forestière a vu le jour à l'initiative de la commune. Ou encore, au Rouret [06], c'est une cantine bio qui a vu le jour pour alimenter le restaurant scolaire.





Un programme leader en pays Dignois redynamise une filière autour des fruits anciens

“ L’aventure était viable et ne demandait qu’à être professionnalisée. ”

CONTEXTE

À l’origine, le projet a commencé autour d’une initiative individuelle.

Des parcelles fruitières éparpillées en Pays Dignois semi-abandonnées, des arbres exempts de traitements de pesticides, des fruits peu esthétiques, tordus, à même le sol... il n’en fallait pas moins à Henry Poulain, simple particulier, pour tester la fabrication de jus !

Le Centre de formation professionnelle pour adultes de Carmejeane (CFPPA) et le Pays Dignois étaient intéressés par ce projet original.

MESURES MISES EN ŒUVRE

- ↓ Le Centre de Formation Professionnelle pour Adultes de Carmejeane et le Pays Dignois lancent une étude financée avec des fonds européens pour la Liaison entre Actions de Développement de l’Économie Rurale (LEADER), permettant de soutenir des territoires ruraux dynamiques, organisés et porteurs d’une stratégie de développement. Comment à partir de fruits d’anciens vergers abandonnés peut-on développer une activité économique viable ?
- ↓ L’existence de la ressource locale, de son accessibilité, la faisabilité d’un système de production extensive et une valorisation locale ont été largement démontrées grâce à l’étude conduite. Elle a mis en évidence un potentiel permettant de rassembler des acteurs locaux et de justifier de l’achat d’une machine nécessaire à la transformation des fruits en jus. Une partie des fonds a été mobilisée pour l’animation et la valorisation du projet sur le territoire.
- ↓ Concrètement, pour ancrer le projet, une association “Fruits d’avenir en Pays Dignois” est créée. Elle compte aujourd’hui environ 25 adhérents dont 6 “transformateurs” de fruits.
- ↓ L’outil mobile de transformation et de pasteurisation des fruits est resté l’investissement clé du projet. Propriétaires de vergers ou simples particuliers peuvent désormais

venir avec leurs pommes, poires ou coings et repartir avec leurs jus de fruits pasteurisés, conservables 3 années. Avec 100 kg de fruits venant du fond du jardin, un particulier repart avec 50 à 55 litres de jus, une heure plus tard. Il n’existe pas de circuit plus court !

- ↓ Ce pressoir mobile permet maintenant de former de futurs professionnels, de démontrer un savoir-faire local et de contribuer à l’attractivité touristique du territoire lors des fêtes, foires et marchés... L’association Fruits d’Avenir et le Centre professionnel du lycée Carmejeane ont mis en place conjointement une formation de technicien à l’utilisation du pressoir itinérant.
- ↓ L’outil a aussi une fonction pédagogique et vise à convaincre la population que ces arbres anciens et ces fruits ont une valeur. Autrefois perdus ou gâchés, ils offrent maintenant des débouchés à la filière fruits du Pays Dignois et impulsent une culture d’entreprise innovante à travers une économie sociable et durable.

OBJECTIFS

- Relancer une activité économique autour des fruits anciens des vergers abandonnés en Pays Dignois.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

- ↓ Le lancement de l'activité a fait grand bruit, avec énormément de retombées dans les médias et de demandes pour des interventions sur des événements !
- ↓ Aujourd'hui, plus de 2400 arbres répartis sur 150 propriétaires ont été recensés sur quatre territoires : vallée de la Haute-Bléone, Galabre, Duges et Asse. Des liens entre les propriétaires terriens, les éleveurs louant ces terres ainsi que les glaneurs de fruits existants ont été renforcés et formalisés au travers de conventionnements sur cinq ans incluant l'exploitation des vergers et engageant une rétrocession de 5 % du produit transformé. Ces conventions installent désormais le projet dans la durée.
- ↓ À l'horizon 2017, il est envisagé de faire évoluer l'association Fruits d'Avenir vers un statut d'entreprise pouvant créer des emplois.
- ↓ Pour l'heure, le Pays Dignois étudie la faisabilité de financement de pressoir pouvant presser des fruits à noyau et donc diversifier l'activité afin de pouvoir mieux répartir les périodes de production sur l'année. D'autres dossiers suivent, visant à replanter des variétés anciennes d'arbres fruitiers dans une démarche d'agriculture certifiée biologique.



FICHE D'IDENTITÉ

ACTION : Relance d'une activité économique autour des fruits anciens en Pays Dignois.

Maître d'ouvrage : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) de Carpiagne.

Partenaires techniques : Association Fruits d'avenir en Pays Dignois, Bioval Plus, Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) de Carpiagne, GAL du Pays Dignois.

Partenaires financiers : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département des Alpes de Haute-Provence, CFPPA fonds européens Leader.

Budget : 61 440 €

Date de début / Fin de l'action : 2013

ZOOM

L'érosion de la biodiversité cultivée

Depuis le Néolithique, l'Homme cultive des plantes alimentaires. Ces plantes issues de la nature sont "domestiquées" afin d'être adaptées à ses besoins. D'une variété "sauvage" sont souvent issues des milliers de variétés domestiquées. La révolution industrielle du monde agricole, le cadre législatif, les enjeux économiques et géopolitiques ont considérablement réduit le nombre de variétés de plantes potagères et céréalières. Or, ce patrimoine, héritage de l'humanité, est la clef de notre sécurité alimentaire. Une étude de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité sur le blé tendre en France montre par exemple que, de 1912 à 2006, le nombre de variétés cultivées augmente, traduisant l'essor de la création variétale. Ce nombre chute entre la fin des années 50 et le début des années 70. Cette baisse correspond à une période de forte intensification de l'agriculture en France et de simplification des paysages agricoles avec moins de variétés cultivées.

La biodiversité, une opportunité pour mobiliser des fonds réinjectés dans l'économie locale en Pays d'Azur.



Une production taurine bio en Camargue

“ Un développement sain ne peut se faire dans une nature en panne. Ce n'est qu'en conciliant activité humaine et patrimoine naturel que les zones humides pourront être préservées.” ”

Luc HOFFMANN, fondateur de la station biologique de la Tour du Valat

MESURES MISES EN ŒUVRE

- ↓ Pour harmoniser ses orientations, la Tour du Valat s'est dotée d'un plan de gestion prévoyant de préserver la naturalité du site, en accord avec la fonctionnalité des habitats naturels et la diversité de ses paysages ainsi que les espèces associées.
- ↓ Le pâturage extensif bovin et équin de race Camargue est intégré à ce plan de gestion pour préserver le patrimoine naturel remarquable des mares et des marais temporaires saumâtres, préserver les grands espaces ouverts de pelouses, de sansouires et de prés-salés et assurer les conditions permettant l'expression du potentiel d'accueil pour les oiseaux d'eau.
- ↓ Le troupeau ne pâture que durant des périodes végétatives bien définies. Il entretient gracieusement le site et le pérennise en empêchant la colonisation par des espèces invasives.
- ↓ Le cheptel est conduit selon des protocoles stricts, le troupeau de la Tour du Valat ne recevant plus aucun traitement anti-parasitaire depuis 2005. Le troupeau respecte le cahier des charges des mesures agri-environnementales, de l'agriculture biologique et de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) "Taureau de Camargue". La Tour du Valat s'attache à la bonne gestion

CONTEXTE

La Camargue est un espace mondialement reconnu pour ses habitats humides, les populations d'oiseaux d'eau nicheuses et migratrices : sarcelles, fuligules, flamants roses. Les milieux naturels de Camargue offrent aux troupeaux (appelés manades) de taureaux et de chevaux un espace de liberté où ils vont et viennent au rythme de la nature. Au sein de cet espace, dont une partie est classée en Réserve naturelle régionale, la Fondation Tour du Valat, domaine de 2600 hectares, héberge un centre de recherches pour la conservation des zones humides méditerranéennes. Depuis 1993, la Tour du Valat s'est engagée dans une gestion raisonnée de son domaine imposant un pâturage biologique prenant en compte ce patrimoine exceptionnel.

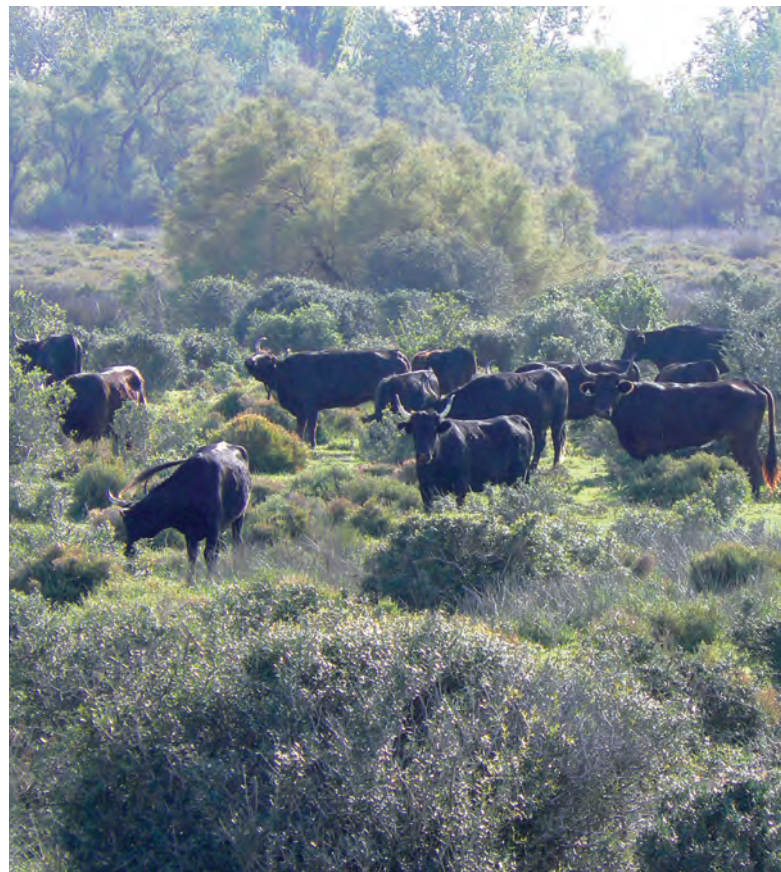
sanitaire de son cheptel. Elle a adhéré à la Charte des bonnes pratiques d'élevage et s'est portée volontaire pour mener à bien l'éradication de la rhino-trachéite infectieuse bovine de son troupeau.

OBJECTIFS

- Faire perdurer sur le domaine l'utilisation traditionnelle de l'élevage extensif de taureaux et de chevaux de races locales en respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique.
- Préférer le pâturage comme outil de gestion de la végétation.
- Permettre de développer des études pour une utilisation plus durable des pâturages en zone humide.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

- ↓ 230 taureaux et 90 chevaux de race "Camargue" pâturent sur 1844 ha de milieux naturels. Si l'image est poétique, elle n'en est pas moins largement suivie et contrôlée dans un plan de gestion rigoureux, régulièrement révisé, amendé et corrigé tous les cinq ans. Les objectifs de l'élevage du domaine découlent des programmes de recherche et de gestion de la Tour du Valat. Cette démarche innovante vient en parfait accord et en appui avec les objectifs naturalistes de préservation de la biodiversité sur ses espaces.
- ↓ La gestion économique rationnelle de l'élevage est autofinancée. En 2014, l'élevage emploie l'équivalent d'un temps plein et demi et crée de l'activité pour les abattoirs locaux.
- ↓ Les résultats de l'arrêt des traitements anti-parasitaires sur le domaine de la Tour du Valat ont aussi réussi à convaincre d'autres manadiers extérieurs d'arrêter ces traitements.
- ↓ Une des perspectives est de continuer la campagne de sensibilisation et de convaincre davantage d'éleveurs du non-intérêt des traitements anti-parasitaires.



FICHE D'IDENTITÉ

ACTION : Mise en place d'une manade bio à la Tour du Valat.

Maître d'ouvrage : Fondation Tour du Valat.

Partenaires techniques : Parc naturel régional de Camargue.

Partenaires financiers : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Budget : 98 000 €

Date de début / Fin de l'action : 1993 / Pas de fin prévue.

Prendre en compte la biodiversité sur le territoire de la Tour du Valat favorise la mise en place de partenariats locaux, la conservation des activités traditionnelles et contribue au développement économique local.

Contacts : Tour du Valat

04 90 97 20 13 / pineau@tourduvalat.org

Pour en savoir + : www.tourduvalat.org



Les agriculteurs du Parc naturel régional du Verdon s'impliquent dans la préservation de l'Outarde canepetière

“ Une véritable dynamique s'est mise en place avec les agriculteurs, dont certains sont prêts à poursuivre leur engagement. ”

CONTEXTE

Si l'enjeu économique et agricole est prépondérant pour le territoire du Parc naturel régional du Verdon, celui de la biodiversité l'est tout autant. Il abrite des espèces rares dans les couverts des surfaces agricoles, et plus particulièrement l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*). L'espèce a fortement régressé en France, 80 % des effectifs ont disparu en 20 ans. C'est dans les secteurs agricoles qu'elle est la plus touchée du fait de l'intensification des pratiques : surfaces cultivées de plus en plus grandes, usage de pesticides ou d'herbicides, homogénéisation des productions.

MESURES MISES EN ŒUVRE

- ↓ Dès 2007, le Parc naturel régional du Verdon travaille à la mise en place de pratiques agricoles favorables au maintien de l'Outarde canepetière sur le plateau de Valensole avec le concours de différents partenaires (Chambre départementale des Alpes de Haute-Provence, Office national de la chasse et de la faune sauvage, Conservatoire des espaces naturels). En 2008, ce partenariat se concrétise avec la signature d'une convention de territoire "Agrifaune" qui rassemble les acteurs des mondes agricole et cynégétique pour contribuer au développement de pratiques agricoles favorables à la biodiversité en milieu rural.
- ↓ L'animation mise en place par le Parc avec les agriculteurs volontaires a porté ses fruits avec l'engagement de mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET) qui engage les agriculteurs dans une démarche de qualité agricole (absence de pesticides et d'herbicides lors des rotations) et environnementale : création de couverts herbacés favorables à l'Outarde canepetière qui s'inscrivent dans la logique agronomique locale et mise en place d'une période de non-intervention sur ces couverts pendant la période de reproduction.
- ↓ En parallèle, deux suivis sont menés afin d'évaluer les effets par rapport aux objectifs recherchés : un suivi

scientifique mené depuis 2008 par l'ONCFS et le CEN PACA permet d'évaluer les effets des mesures engagées sur la préservation de l'espèce, un suivi agronomique mené par la Chambre d'agriculture évalue la longévité des pratiques mises en œuvre à la fin des MAET.



OBJECTIFS

- Développer des pratiques agricoles favorables au maintien et au développement des populations d'Outardes canepetière.
- Mettre en place une synergie entre agriculture et espaces naturels.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

- ↓ Depuis le début du projet, 11 agriculteurs ont souscrit une MAET pour une surface d'environ 100 hectares sur le plateau de Valensole.
- ↓ Les premiers résultats des suivis montrent que 80 % des couverts engagés en MAET sont fréquentés par des Outardes canepetières, une reproduction a même été constatée en 2014. Même si le statut de l'espèce reste fragile, une hausse des effectifs est constatée depuis 2013.
- ↓ Au-delà des mesures engagées pour la préservation d'une espèce menacée, la plupart des agriculteurs sont prêts à poursuivre leur engagement pour les cinq prochaines années, certains sont même intéressés pour déployer d'autres programmes sur la biodiversité (insectes pollinisateurs, plantes messicoles).



ZOOM

Les Mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET) et les Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)

Les mesures agroenvironnementales (MAE) sont des mesures mises en place dans l'Union Européenne dans le cadre de la politique agricole commune. En contrepartie d'une rémunération annuelle, l'agriculteur s'engage à adapter ses pratiques agricoles selon un cahier des charges. C'est une des réponses apportée pour lutter contre les impacts de l'agriculture, notamment intensive, sur l'environnement. Le dispositif MAET mis en place en 2010 permet de répondre de façon adaptée à des menaces localisées ou de préserver des ressources remarquables, en priorité dans les sites Natura 2000 et les bassins versants prioritaires définis au titre de la Directive cadre sur l'eau. Les MAEC permettront, à compter de 2015, d'accompagner le changement de pratiques agricoles afin de répondre à des pressions environnementales et climatiques identifiées à l'échelle des territoires et de maintenir les pratiques favorables à l'environnement et à l'adaptation au changement climatique là où il existe un risque d'évolution vers des pratiques moins vertueuses.

La biodiversité, un atout pour l'animation du territoire et l'appui aux agriculteurs sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon.

FICHE D'IDENTITÉ

ACTION : Préservation de l'Outarde canepetière sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon.

Maître d'ouvrage : Parc naturel régional du Verdon / 19 585 habitants.

Partenaires techniques : Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Alpes de Haute-Provence, Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes de Haute-Provence, Conservatoire des Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Partenaires financiers : Commission européenne, État.

Budget : 20 000 € annuels.

Date de début / Fin de l'action : 2008/2014

Contacts : Parc naturel régional du Verdon
04 92 74 68 00 / dchavy@parcduverdon.fr

Pour en savoir + : www.parcduverdon.fr



Mais de quel bois se chauffe Correns ?

“ Lors des coupes, des pratiques respectant la biodiversité forestière doivent être prises en compte. ”

MESURES MISES EN ŒUVRE

- ↓ Sur le modèle d'une AMAP (Association pour le maintien de l'agriculture paysanne), la commune de Correns fait converger les intérêts de ses exploitants forestiers et de ses administrés afin de favoriser une gestion concertée et responsable de la forêt communale privée et publique de son territoire.
- ↓ Les prescriptions techniques et environnementales prévoient donc une gestion respectueuse répondant aux besoins locaux identifiés en amont.
- ↓ Acteurs locaux, propriétaires forestiers et partenaires techniques ont, dans un premier temps, révélé le potentiel économique forestier. L'expertise a été complétée par une analyse des enjeux environnementaux présents, espaces en Natura 2000, pastoralisme, aspects paysagers, importance de la conservation du patrimoine de pierres sèches, des écosystèmes présents... Il a fallu ensuite déterminer la demande locale en recensant les besoins des Corrençois et cadrer leur implication dans la définition de cette nouvelle filière bois innovante. Cette phase a apporté une corrélation entre les besoins et le volume exploitable. C'est seulement à partir de ces données qu'il a été possible d'envisager une gestion douce des espaces forestiers et de rechercher des exploitants.
- ↓ Lors des coupes, des pratiques respectant la biodiversité forestière doivent être prises en compte: maintien des

CONTEXTE

L'exploitation du bois pour la papeterie et du bois énergie ne prend pas en compte la biodiversité. Cependant, à Correns, les forestiers souhaitent des garanties pour faire exploiter leurs parcelles. L'exploitation forestière est souvent confiée à une main-d'œuvre bon marché, pas forcément locale et parfois exploitée. La commune se voit contrainte à se creuser les méninges pour optimiser la gestion de son patrimoine forestier de 447 hectares. À cela, s'ajoute une volonté de protéger et de sauvegarder ce milieu des pressions constantes auxquelles il est soumis: cueillette, chasse, loisirs, urbanisation, exploitation sauvage. Parallèlement la demande communale en bois de chauffage est exponentielle. Ses paramètres cumulés contraignent l'essor local et la gestion d'une activité forestière durable.



OBJECTIFS

- Développer une filière locale de bois de chauffage.
- Développer une exploitation forestière qui respecte la biodiversité.

cours d'eau et des zones humides, emploi de matériel non polluant, maintien des vieux arbres et des arbres morts sur pied ou servant de gîte pour la faune (chauves-souris). Seuls quelques arbres par parcelle sont prélevés... L'intégralité de la filière a été pensée plutôt comme une cueillette de bois qu'une véritable exploitation forestière.

- ↓ Le stockage du bois se fait dans les locaux des services techniques de la commune. L'association Correns 21, maître d'ouvrage, sélectionne les exploitants et organise les livraisons répondant ainsi à la logique de circuits courts et locaux.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

- ↓ Ces démarches contribuent à une meilleure gestion des ressources et de la biodiversité, ainsi qu'à la préservation des écosystèmes locaux et mettent en évidence un modèle économique organisationnel impliquant consommateurs, propriétaires, gestionnaires et exploitants dans une recherche de cohérence.
- ↓ En mars 2014, la filière a été inaugurée par une première coupe de bois. Résultat, 35 stères d'essences mixtes, pin et chêne, ont été débités et vendus 50 € / stère (un prix dans la moyenne du secteur) à la dizaine de familles commanditaires.
- ↓ Chaque année, les consommateurs achètent ainsi d'avance le bois sur pied à des propriétaires du village et confient à l'association Correns 21 le soin de recruter un prestataire pour l'exploiter.
- ↓ L'un des prochains objectifs serait de parvenir à une diminution du transport et du nombre d'intermédiaires.

ZOOM

Transport et émission de gaz à effet de serre

Les transports routiers produisent des polluants et des gaz à effet de serre qui favorisent le réchauffement de l'atmosphère. Selon le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le secteur des transports représentait 27 % des émissions de gaz à effet de serre en 2011. L'organisation actuelle de nos circuits de consommation (grossistes, supermarchés...) fait souvent venir les produits de très loin et produit de nombreux transports polluants. Favoriser les filières locales, quand c'est possible, est une façon efficace de réduire les transports de marchandises, de lutter contre le réchauffement de la planète et de préserver la biodiversité.



**Grâce à la biodiversité,
une production locale durable
se développe à Correns.**

FICHE D'IDENTITÉ

ACTION : Développement d'un circuit court de bois de chauffage à Correns.

Maître d'ouvrage : Association Correns 21 / Commune de Correns / 860 habitants.

Partenaires techniques : Centre Régional de la Propriété Forestière Provence-Alpes-Côte d'Azur, association Les Ratepenades.

Partenaires financiers : Fondation de France.

Budget : 8000 €

Date de début / Fin de l'action : 2013 / Pas de fin prévue.

Contacts : Correns 21

06 72 62 14 67

dominique.rombaut@wanadoo.fr

Pour en savoir + : www.corrensagenda21.fr



CONTEXTE

La commune du Rouret opte pour des repas 100 % bio dans la restauration scolaire

“ Pour la population, cette cantine bio est considérée comme un acquis, nous ne pourrions plus revenir en arrière, ce que de toute façon nous n'envisageons pas. ”

Alice POMERO, adjointe au maire, en charge du projet.

Dans le cadre d'une démarche globale en faveur de l'environnement et de la biodiversité et de son Agenda 21, la commune rurale du Rouret a développé une cantine scolaire 100 % bio.

Cette volonté va encourager l'agriculture biologique, le développement des filières courtes d'approvisionnement, le soutien à une agriculture locale, la réduction des temps et trajets de transports et offrir une alimentation saine à ses enfants. Cette action favorise grandement la biodiversité, les ressources sol-eau gérées à bon escient.

MESURES MISES EN ŒUVRE

- ↓ En 2001, en réponse à la crise sanitaire liée à la vache folle, la commune choisit de fournir une alimentation saine dans ses cantines scolaires et s'engage à servir des repas 100 % bio et locaux aux enfants des écoles.
- ↓ La commune opte pour une délégation de service public pour laquelle un cahier des charges exigeant est rédigé : produits 100 % bio (frais et production locale dans la mesure du possible), production 100 % sur place, production au plus près de la consommation, préparations et cuissons sur place, approvisionnements locaux de qualité, traçabilité.
- ↓ Par ailleurs, ce marché est révisé, agrémenté, complété tous les 2 ans.
- ↓ Le coût résiduel lié au passage en bio (hausse de l'ordre de 25 %) est pris intégralement en charge par la commune, les familles continuent à payer le même prix par repas avant et après le passage en bio.



OBJECTIFS

- Mettre en œuvre une restauration scolaire 100 % bio.
- Limiter l'impact sur l'environnement et la biodiversité.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

- ↓ Environ 55 000 repas sont préparés et servis tous les ans pour un montant s'élevant à 3,86 € par enfant.
- ↓ Le contrôle des produits issus de l'agriculture biologique est rigoureux, aussi la commune du Rouret souhaite que sa cantine soit certifiée "Agriculture biologique" par un organisme de contrôle agréé en France.
- ↓ Le goût s'apprend, se forme, s'éduque, s'acquiert et ceci tout au long de la vie. Il est également une possibilité de point d'ancrage et de point de départ pour toute une série d'activités.
- ↓ La commune du Rouret souhaite organiser des animations autour de l'alimentation dont les grands axes pourraient être : éduquer le goût des élèves, valoriser le patrimoine culinaire et promouvoir certains produits et saveurs (légumes oubliés, anciens, ...), déguster des spécialités de pays divers, découvrir les odeurs, les épices et les essences inhabituelles, ...
- ↓ En résumé, rendre ce moment culturel, éducatif et ludique.

- ↓ La commune poursuit son engagement en faveur de l'agriculture biologique et des circuits courts, une coopérative agricole propose en vente directe aux habitants du village des produits locaux biologiques ou respectueux de l'environnement.



FICHE D'IDENTITÉ

ACTION : Création d'une cantine 100 % bio.

Maitre d'ouvrage : Commune du Rouret / 4 019 habitants.

Partenaires techniques : DSP Sogeres (spécialiste des repas collectifs).

Coût de l'opération : 6 € / repas enfant, 7 € / repas adulte.

Date de début / Fin de l'action : 2001

Contacts : Commune du Rouret

04 93 77 20 02 / a.giordano@mairie-lerouret.fr

Pour en savoir + : www.mairie-lerouret.fr

La biodiversité, une opportunité pour soutenir l'agriculture durable et valoriser les produits agricoles du terroir au Rouret.

LA NATURE EST DEPUIS LONGTEMPS FAÇONNÉE PAR LES ACTIVITÉS HUMAINES. Cependant, certains secteurs conservent un caractère sauvage. La végétation s'exprime sous forme de forêts, de prairies, de pelouses, de landes, de tourbières, d'étangs, ... Ces habitats variés favorisent des espèces animales et végétales spécifiques, parfois rares. Plus il y a d'habitats dans un espace naturel, plus les espèces animales et végétales seront variées : la biodiversité y est riche. Pour préserver ces ensembles fragiles, il peut être nécessaire d'intervenir.

LES COLLECTIVITÉS exercent des compétences pour protéger et sauvegarder la biodiversité de leur territoire. Elles disposent d'un panel d'outils incitatifs, participatifs ou obligatoires et réglementaires. Les plans locaux biodiversité, les Agenda 21, les chartes pour l'environnement, d'écologie urbaine demeurent des leviers pour les collectivités. Les Schémas de cohérence territoriale

(SCoT), les Plans locaux d'urbanisme (PLU) sont des outils obligatoires et incontournables pour les collectivités. Qu'ils soient leviers ou outils, l'ensemble intègre la préservation de la biodiversité et des milieux naturels.

EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, pour protéger un patrimoine paysager et naturel exceptionnel, les communes de Daluis et Guillaumes [06] s'associent à la création de la 6^e Réserve naturelle régionale autour du site des gorges de Daluis, le Parc naturel régional de Camargue [13] crée une réserve marine afin de restaurer la réserve halieutique. Vitrolles [13] implante une mare pour accueillir les amphibiens et autres espèces animales. Le Syndicat mixte d'aménagement de la Durance pilote les opérations de génie civil visant à élargir le lit de la Durance et Montoux [84] réhabilite un ancien site industriel en espace naturel.







Les gorges de Daluis bénéficient d'un statut de protection

“ Créer une Réserve régionale est un processus long. Il faut justifier d'un patrimoine d'intérêt en termes de biodiversité, de géologie et plus globalement de patrimoine paysager.

Cela peut sembler un parcours du combattant, mais les réserves régionales sont beaucoup plus faciles à mettre en œuvre qu'une Réserve nationale. ”

Stéphanie LARBOURET, Conservatrice de la Réserve naturelle régionale des gorges de Daluis

CONTEXTE

Les gorges de Daluis offrent un espace d'intérêt commun par ses paysages d'exception et par ses atouts naturalistes. En octobre 2012 la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur valide la création de la Réserve naturelle régionale couvrant environ 1082 hectares sur les communes de Daluis et de Guillaumes.

MESURES MISES EN ŒUVRE

↓ Le territoire de la Réserve naturelle présente un sol très caractéristique composé de pélites (roches rouges datant du Permien, il y a plus de 250 millions d'années). Cet espace est aussi connu pour sa richesse floristique, on y trouve le Saxifrage à feuilles en languette ou encore pour ses espèces animales comme le Petit Rhinolophe, le Tichodrome échelette... l'ensemble de ses richesses renforce la volonté des communes de Daluis et Guillaumes de disposer d'un mode gestion plus efficace pour préserver ce patrimoine naturel, géologique et paysager.

↓ La réserve naturelle est aujourd'hui gérée par la Communauté de communes des Alpes d'Azur et la LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les missions des deux gestionnaires portent sur la protection et la gestion de l'espace tout en laissant une grande part à l'accueil et l'information du public. Le plan de gestion de la Réserve naturelle régionale des gorges de Daluis prévoit de nombreux suivis scientifiques et l'évaluation régulière du patrimoine naturel. Ce plan de gestion est valable pour une durée de 6 ans, renouvelable.



OBJECTIFS

- Protéger les paysages et la biodiversité locale.
- Fournir un outil de développement touristique.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

- ↓ La réserve, née d'un processus long et complexe de concertation entre les acteurs du territoire, les habitants et les experts, dispose aujourd'hui du statut de Réserve naturelle régionale. Ce dispositif agit en faveur de la biodiversité, il est aussi un outil de valorisation des territoires issu de la loi "démocratie de proximité" de 2002.
- ↓ "Le petit Colorado Niçois", car c'est comme cela qu'est appelée la réserve, dispose maintenant de circuits touristiques balisés ouverts au public, valorisant ainsi une réserve géologique, un patrimoine minéralogique unique, une diversité floristique et une faune exceptionnelle.
- ↓ Le centre social de la Communauté de communes recueille témoignages, photos anciennes... afin d'impliquer les habitants, les écoles du territoire, ...



FICHE D'IDENTITÉ

ACTION : Création de la Réserve naturelle régionale des gorges de Daluis.

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Alpes d'Azur / 10 000 habitants
Ligue de Protection des Oiseaux (LPO PACA).

Partenaires techniques : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, LPO, Communauté de communes Alpes d'Azur, Commune de Daluis.

Budget : 120 000 €

Date de début / Fin de l'action : 2010/2012 (fin de la création).

Contacts : Communauté de Communes Alpes d'Azur
04.93.23.24.29 / slarbouret@alpesdazur.fr

Pour en savoir + : paca.lpo.fr/protection/espaces/reserve-naturelle-regionale-des-gorges-de-daluis
www.reserves-naturelles.org/gorges-de-daluis

Le patrimoine naturel remarquable de Daluis et Guillaumes, une aubaine pour le développement d'un tourisme durable de qualité.



Reconstitution des stocks de poissons et préservation de la biodiversité dans le golfe de Beauduc

“ Le golfe de Beauduc est une zone exceptionnelle pour la faune et la flore marines, nurserie pour de nombreuses espèces de poissons, présence d’une grande diversité d’espèces halieutiques...” ”

CONTEXTE

Ce territoire, d’une grande richesse, fait l’objet de nombreuses pressions. Les stocks halieutiques du golfe de Beauduc subissant une grosse diminution des effectifs de poissons plats (turbot, sole...) due à un chalutage illégal dans la zone des 3 milles marins, les pêcheurs professionnels camarguais ont sollicité le Parc naturel régional de Camargue afin de reconstituer les ressources halieutiques de la zone. La création d’une Réserve marine autorisera et favorisera la reconstitution halieutique. Gestionnaires, pêcheurs, scientifiques et institutionnels œuvrent au large du golfe de Beauduc.

MESURES MISES EN ŒUVRE

- ↓ En 2004, suite à la demande des pêcheurs professionnels, le Parc a travaillé à la création d’une réserve marine dans le golfe de Beauduc. Après plusieurs études de connaissance et de faisabilité, une concertation avec les pêcheurs professionnels puis avec l’ensemble des acteurs concernés (services de l’État, plaisanciers, scientifiques) a été menée de 2009 à 2010. Elle a permis d’établir les choix d’emplacement et de gestion.
- ↓ Cette concertation a abouti à l’arrêté ministériel du 25 septembre 2013 qui officialise la création de la réserve du golfe de Beauduc. L’arrêté délimite la réserve en plein cœur du golfe. Cette zone de 450 hectares (3 km sur 1,5 km) devient une zone de cantonnement de pêche où tout type de pêche est pros crit et passible de sanctions. Seul le passage est autorisé. Par ailleurs, un arrêté de la Préfecture maritime du 24 juin 2014 interdit dragage, mouillage et plongées.
- ↓ Des moyens nautiques ont été acquis pour assurer la surveillance, la sensibilisation et les suivis.
- ↓ Depuis 2014, le Parc procède à la mise en œuvre de la gestion de la réserve marine : balisage avec 6 bouées pour



OBJECTIFS

- Restaurer le rôle de nurserie du golfe.
- Reconstituer les stocks halieutiques.

délimiter clairement la zone, suivi à l'aide de pêches scientifiques (notamment avec des pêcheurs professionnels, rémunérés pour leur travail et la mise à disposition de leur matériel), réalisation d'un état initial des populations de poissons adultes et juvéniles, surveillance et sensibilisation, communication (signalétique, plaquettes, cartes, ...), expérimentation de dispositifs de nurseries artificielles (structures modulables installées pour augmenter les chances de survie des jeunes stades des poissons et la ponte des céphalopodes).

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

- ↓ Un an après la création de la Réserve, les pêcheurs de la zone "ressentent" le retour du poisson. La diminution de la pression du chalutage depuis 2012 grâce à une meilleure application de la législation et des sanctions plus sévères pour les contrevenants n'y sont sans doute pas étrangers.
- ↓ Les premiers résultats scientifiques de l'expérimentation des nurseries artificielles, installées en août 2014 seront connus fin 2015.
- ↓ En parallèle de la création de la Réserve marine du Golfe de Beauduc, un arrêté préfectoral de protection en date du 30 septembre 2013 a été pris afin d'élargir et de protéger une zone terrestre et marine au niveau de la pointe de Beauduc, en particulier la colonie de Sternes naines et l'herbier marin.



La biodiversité, une opportunité pour maintenir des activités traditionnelles en préservant le capital environnemental et pour tester des dispositifs innovants en Camargue.

FICHE D'IDENTITÉ

ACTION : Création de la Réserve marine du golfe de Beauduc.

Maître d'ouvrage : Parc naturel régional de Camargue.

Partenaires techniques : Groupement d'intérêt Scientifique pour l'Environnement Marin (GIS Posidonie), Institut Méditerranéen d'Océanologie, Prud'homme de Martigues, Centre de Secours des Saintes-Maries de la Mer, Service Départemental des Incendies et de Secours des Bouches-du-Rhône, Société d'Économie Mixte des Saintes-Maries de la Mer (SEMIS), Agence des Aires Marines Protégées, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Gendarmerie maritime.

Partenaires financiers : Fonds européen FEDER, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Fondation VEOLIA, Agence des Aires Marines Protégées.

Budget : Mise en place 200 000 € – Fonctionnement 10 000 € – Expérimentation 90 000 € – Communication 10 000 €

Date de début / Fin de l'action : 2013/ 2023 (10 ans renouvelable).

Contacts : Parc naturel régional de Camargue
13200 Arles - 04 90 97 10 40

littoral@parc-camargue.fr

Pour en savoir + : www.parc-camargue.fr



La lavogne du Gourgoulousier, espace d'accueil pour la biodiversité

“ Naturelle ou pas, la lavogne est à l'origine un réceptacle pour recueillir les eaux de pluie et de ruissellement dans le but d'abreuver les troupeaux. ”

CONTEXTE

La commune de Vitrolles décide, en créant une lavogne, de fixer pastoralisme et faune sauvage sur son territoire. La création de ce milieu humide autorisera à court terme la colonisation entre autres par les amphibiens dont les populations régressent dans les zones méditerranéennes.

MESURES MISES EN ŒUVRE

- ↓ Un comité de pilotage regroupant les acteurs de l'action, la commune de Vitrolles, les éleveurs concernés, la société de chasse, la Ligue de Protection des Oiseaux, l'Office National des Forêts est mis en place. Pendant 8 mois, les études vont permettre de positionner le futur site d'implantation de la lavogne qui doit répondre à des critères précis.
- ↓ Il doit en particulier se situer sur un terrain communal, être sur le passage des troupeaux, en lien avec des corridors écologiques et en cohérence avec le développement à plus long terme d'un réseau de points d'eau sur le territoire. Enfin, le besoin en eau dans le secteur doit être avéré et la topographie favorable à la récupération naturelle des eaux de pluies.
- ↓ Le choix se porte sur le vallon du Gourgoulousier sur le plateau de Vitrolles. La lavogne en pierres dallées de 9 mètres de long sur 6 mètres de large et 70 centimètres de profondeur voit le jour en à peine 15 jours. Sa construction est prise en charge par une entreprise privée avec la participation des services techniques communaux. Un débroussaillage du site et de ses alentours est également effectué pour faciliter la récupération d'eau de pluie et l'accès des troupeaux à la lavogne.



OBJECTIFS

- Créer de nouveaux sites de reproduction pour les amphibiens.
- Créer un lieu de découverte et de sensibilisation à la biodiversité.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

↓ Durant les travaux, deux espèces de libellules ont été observées : le Sympétrum de Fonscolombe (*Sympetrum fonscolombii*) et l'Anax napolitain (*Anax parthenope*), des mammifères, et de nombreux oiseaux (Alouette lulu, Pie-grièche méridionale, Tarier des prés, Traquet motteux, Pipit rousseline et Pipit des arbres, ...). Les premiers insectes aquatiques (notonecte, dytique etc.) ont déjà élu domicile. Une ponte de crapaud calamite (*Bufo calamita*), amphibien patrimonial des garrigues a même été trouvée non loin. La colonisation de la lavogne n'est donc plus qu'une question de temps comme l'indique la LPO ! Un suivi naturaliste du site se poursuit.

↓ Des animations permettront d'accueillir des scolaires et le grand public à l'occasion de différents événements : Fête de la transhumance, Semaine du développement durable, Fête de la Nature, Journée mondiale de l'environnement, Journée Européenne du Patrimoine, Rendez-vous sur les chemins, ... Par ailleurs, l'ensemble des partenaires du projet souhaiterait que les citoyens puissent se l'approprier en les impliquant par exemple dans un suivi participatif de la biodiversité de la lavogne.

ZOOM

Les zones humides

La loi sur l'eau de 1992 en donne la définition suivante : il s'agit des "terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année". Ces milieux fragiles sont souvent mis à mal par l'action de l'homme (urbanisation, agriculture intensive, drainage). Selon le baromètre de la nature Provence-Alpes-Côte d'Azur 2012 réalisé par l'Observatoire de la biodiversité Provence-Alpes-Côte d'Azur : 13 % des zones humides des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes sont dégradées en 2011.

La biodiversité au cœur de la lavogne de Vitrolles, un support opérationnel pour l'éducation et la restructuration d'espaces patrimoniaux.



FICHE D'IDENTITÉ

ACTION : Réalisation d'une lavogne sur le plateau de Vitrolles.

Maitre d'ouvrage : Commune de Vitrolles / 36 000 habitants – Ligue de Protection des Oiseaux.

Partenaires techniques : Office National des Forêts, éleveurs, société de chasse.

Partenaires financiers : Fonds de dotation Itancia pour la protection de l'environnement, Département des Bouches-du-Rhône.

Budget : 23 000 €

Date de début / Fin de l'action : mai 2014 / octobre 2014.

Contacts : Commune de Vitrolles

04 42 77 90 92

service.environnement@ville-vitrolles13.fr

Pour en savoir + : www.vitrolles13.fr

www.paca.lpo.fr/



D'une friche industrielle à un espace naturel, les Confines de Monteux, un exemple réussi de reconversion

“ La commune de Monteux, sur le conseil de naturalistes du Conservatoire du patrimoine de Vaucluse, saisit l'opportunité de reconstituer de multiples habitats naturels dans l'ancienne friche industrielle des Confines. ”

MESURES MISES EN ŒUVRE

- ↓ En 1998, la commune acquiert l'intégralité du site dans l'objectif de le conserver et d'assurer la réhabilitation et la valorisation pédagogique et culturelle de son patrimoine naturel. En 2006, à la demande de la commune, le site est reconnu d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats et inscrit au site Natura 2000 "Les Sorgues et l'Auzon". En 2011, il est intégré au réseau des espaces naturels sensibles du département de Vaucluse et la commune inscrit la préservation du site dans l'élaboration de son Agenda 21.
- ↓ La réhabilitation du site s'avère nécessaire pour effacer les traces du passé industriel et lui redonner un caractère naturel. Les premiers travaux permettent de le débarrasser des pylônes électriques et des bâtiments existants. Des travaux de restauration de la fonctionnalité hydraulique de la zone humide et d'équipement pour l'accueil du public sont également mis en œuvre : création d'un système de baignage de la zone humide à partir de la restauration d'une prise d'eau historique, création d'une mare pédagogique, de postes d'observation, ...
- ↓ Pour le suivi de ces opérations, la commune de Monteux est assistée de l'Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) du sud-ouest du Mont-Ventoux.

CONTEXTE

À l'origine, le site était dédié à la fabrication et au stockage de poudres et artifices (Établissements Ruggiéri). La zone humide des Confines s'inscrit dans le champ d'inondation de la Grande Levade ; rivière au lit perché dont l'endiguement date de l'époque médiévale.

Cet espace de 37,5 hectares offre une mosaïque d'habitats (prairies humides, prés-salés méditerranéens etc.) dont certains sont d'intérêt communautaire avec la présence d'espèces végétales halophiles que l'on trouve habituellement uniquement en bordure de littoral. Plus largement, les différents inventaires menés témoignent de la richesse floristique et faunistique du site : 140 espèces oiseaux, 40 espèces d'odonates et d'orthoptères, 6 espèces d'amphibiens, ...



OBJECTIFS

- Réhabiliter des espaces naturels.
- Protéger la biodiversité.
- Maintenir les champs d'expansion de crues.

- ↓ Pour en assurer une gestion conservatoire, elle s'associe au Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA). Un premier plan de gestion pour la période 2013-2017 est élaboré. La commune se charge de l'entretien courant du site, des visites pédagogiques et le CEN PACA de la préservation de la biodiversité du site, des inventaires naturalistes. Parallèlement, la commune mène un travail de sensibilisation auprès des agriculteurs du site.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

- ↓ Il reste à la commune à finaliser les travaux de restauration et de mise en valeur, et à former un animateur du site qui s'occupera des visites guidées en collaboration avec un animateur du CEN PACA. Pour évoquer le passé industriel du site, les enfants des centres de loisirs seront invités, dans le cadre du projet pédagogique, à fabriquer des maquettes qui seront exposées. Par ailleurs, la commune étudie la possibilité d'installer des éleveurs sur le site. Les terres communales seront mises en location via des conventions qui privilégieront la protection de la biodiversité.



**Avec la biodiversité comme levier
il est possible d'accueillir du public,
de développer des animations et
des outils pédagogiques à Monteux.**

ZOOM

C'est quoi un site Natura 2000 ?

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1758 sites terrestres.

[Source : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie]



FICHE D'IDENTITÉ

ACTION : Réhabilitation d'une friche industrielle en espace naturel.

Maitre d'ouvrage : Commune de Monteux / 11 000 habitants.

Partenaires techniques : Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux du sud-ouest Mont-Ventoux, Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Partenaires financiers : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Région Provence-Alpes Côte d'Azur, Département de Vaucluse, commune de Monteux.

Budget : 300 000 €

Date de début / Fin de l'action : 2011/2014.

Contacts : commune de Monteux

04 90 66 97 39 / sandrine.georges@monteux.fr

Pour en savoir + : www.monteux.fr



Entre lit mineur et ripisylve, la Durance renoue avec ses habitats, sa faune et sa flore

“ La Durance est une rivière dynamique caractérisée par son lit en tresse où bras vif, bancs de graviers, berges érodées et boisements rivulaires se partagent, l'un au détriment de l'autre, l'espace sans cesse modelé par les crues. ”

MESURES MISES EN ŒUVRE

↓ Le programme de restauration prévu par le contrat pour la Moyenne et la Basse Durance consiste en un élargissement du lit de la rivière (de l'ordre de 100 à 200 m) et à l'arasement partiel ou total d'une dizaine d'épis (ouvrages construits perpendiculairement au cours de la rivière pour freiner les courants d'eau). Le but étant d'une part, de redonner au lit une largeur lui permettant plus de mobilité et de naturalité tout en améliorant ses capacités d'écoulement lors de crues et d'autre part, d'éviter la rupture des ouvrages par déversement en crue (dégâts irréversibles sur les sols agricoles, mise en danger de secteurs habités, ...). Enfin, il s'agit aussi d'abaisser les niveaux en crue et d'améliorer la situation de certains lieux habités au regard des inondations.

↓ En parallèle, la largeur de la bande essartée (bande dans laquelle la végétation est régulièrement arrachée pour maintenir le libre écoulement des crues) a été portée de 250 à 350 m favorisant alors la réappropriation du nouvel espace créé par la faune et la flore.



CONTEXTE

Cette mosaïque de milieux abrite ainsi de nombreuses espèces.

L'aménagement agro-industriel marqué par la réalisation du barrage de Serre-Ponçon et du canal EDF, a profondément perturbé le fonctionnement naturel de la rivière : modification du régime des crues, fortes perturbations dans la continuité sédimentaire, extractions massives de matériau alluvionnaire en lit mineur... Le lit de la rivière s'est retrouvé, au fil des aménagements, particulièrement contraint, ne laissant que peu de place à l'expression d'une flore et d'une faune typiques des rivières dynamiques en tresses. Ces dysfonctionnements rendent la rivière imprévisible et dangereuse notamment en cas de crues. Le Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance anime le contrat de rivière Val de Durance dans lequel des actions de gestion de l'espace fluvial sont identifiées.



OBJECTIFS

- Accroître la diversité et la qualité des milieux naturels alluviaux et aquatiques en élargissant l'espace de mobilité de la rivière.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

↓ Entre 1997 – le début de la mise en œuvre de ces mesures – et 2013, le lit actif de la Durance est passé d'une largeur moyenne de 240 à 350 m sur les 5 km de rivière concernés, soit une augmentation de plus de 40 %. Cette reconquête partielle de l'espace de mobilité est un gain net pour les habitats typiques de la rivière en tresse qui, du fait de cette mobilité retrouvée, s'expriment sous forme de mosaïques mobiles favorables à de nombreuses espèces de faune et de flore patrimoniales telles le Petit gravelot ou le Corisperme de France.



FICHE D'IDENTITÉ

ACTION : Élargissement de l'espace de mobilité de la Durance à travers des travaux de génie civil.

Maitre d'ouvrage : Syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD).

Partenaires techniques et financiers : État, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Région Provence-Alpes Côte d'Azur, Département des Bouches-du-Rhône, EDF, Communes, SMAVD.

Budget : 1^{re} tranche 1997-2000 : 995 000 € /
2^e tranche 2010-2012 : 1 250 000 €

Date de début / Fin de l'action : 1997 / 2012.

ZOOM

Le génie écologique pour la biodiversité

Restaurer les cours d'eau, entretenir les espaces naturels ou encore préserver la biodiversité dans les projets d'aménagement sont autant de compétences qui relèvent du génie écologique. Cette filière permet de répondre à des enjeux environnementaux devenus incontournables pour les acteurs publics comme pour le secteur privé. L'Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP) a recensé en 2013, 161 entreprises engagées dans la filière génie écologique (bureaux d'études, maître d'œuvre, entreprises de travaux, fournisseurs spécialisés etc.).

La biodiversité, un levier d'action pour le génie civil.



LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ EST DEVENUE UN ENJEU DE SOCIÉTÉ. Il est important de sensibiliser jeunes et moins jeunes à l'érosion de la biodiversité planétaire et de ses conséquences. La sensibilisation, l'éducation et la formation sont donc essentielles pour un engagement efficace et pérenne.

"On ne protège que ce qu'on connaît bien."

AU REGARD DE LA DÉGRADATION de la diversité biologique, l'éducation à la biodiversité est devenue une priorité, pour laquelle chacun peut agir à son échelle. Connaître, protéger, gérer, valoriser, sont autant de ressorts dont disposent les collectivités pour impulser une dynamique locale en faveur de la biodiversité. Sorties nature, actions de connaissance et préservation du patrimoine naturel, conduites avec des scolaires, des associations locales ou le troisième âge, toutes ces actions concourent à la sensibilisation et à l'éducation à la biodiversité. La biodiversité et l'éducation à la citoyenneté sont des sujets transgénérationnels.

EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, Salon-de-Provence [13] implique ses citoyens et les acteurs locaux dans la découverte et la détermination des plantes poussant dans ses rues. Ginasservis [83] organise en partenariat avec le Parc naturel régional du Verdon, des inventaires participatifs pour mieux connaître et prendre en compte la biodiversité de son territoire dans les projets d'aménagement. La Communauté de communes du Pays des Sorgues [84] a créé deux emplois d'ambassadeurs nature dont la mission est de sensibiliser les scolaires et les touristes à la richesse du patrimoine naturel local. Le Parc naturel régional du Luberon [04-84] met en œuvre l'opération "Jardiner au Naturel" pour informer les jardiniers amateurs, directement dans les magasins, des produits bons ou néfastes pour la biodiversité et l'environnement. La Métropole Nice-Côte d'Azur [06] inaugure en 2014 la 1^{re} édition des opérations "Curieux de Nature", pour permettre la découverte des richesses naturelles du territoire à ses habitants et les impliquer en partageant leurs découvertes en matière de faune et de flore, ou en signalant des pollutions et atteintes à la nature, ...







Sauvages de Salon-de-Provence !

“ Les villes ont façonné d'anciennes terres autrefois occupées par des espaces naturels ou cultivées. Dans cette mosaïque d'espaces construits, de voies de communication et d'espaces verts, une biodiversité s'est installée. ”

MESURES MISES EN ŒUVRE

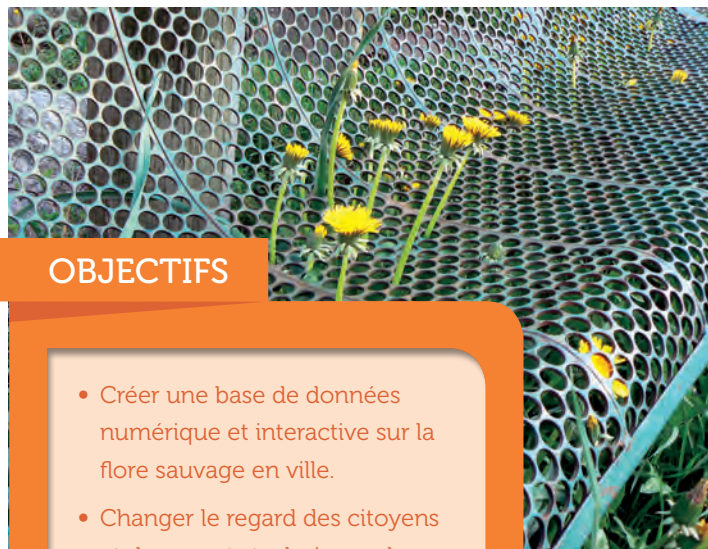
- ↓ Le programme "Sauvages de ma rue", proposée à la commune de Salon-de-Provence par l'association Tela Botanica, invite les débutants, amateurs ou passionnés à effectuer un suivi participatif numérique des plantes sauvages en ville.
- ↓ Trois journées de formation ont permis de présenter le programme aux services "espaces verts, santé et environnement" de la commune ainsi qu'à différentes associations. Outre la mise en œuvre du programme, il s'agit également de former des relais locaux, c'est-à-dire des personnes ou des structures qui vont relayer le programme auprès du grand public et l'animer afin de continuer de manière indépendante à alimenter la base de données.
- ↓ Des "flâneries : Sauvages de paca" ont été organisées en partenariat avec l'Office de tourisme de la ville. Ces sorties de terrain accompagnées permettent aux participants d'observer et de recenser les plantes sauvages qui poussent dans les "brèches urbaines" (interstices de la voirie). Ils prennent aussi connaissance des protocoles et des outils de détermination à disposition (guide d'aide à l'identification, relevés) et du fonctionnement de la base de données interactive lors de sessions informatiques.
- ↓ Les participants peuvent envoyer les données collectées (photos, observations, géolocalisation, ...) directement via leur smartphone sur l'application *Sauvages de ma rue - mobile*.

CONTEXTE

Si une partie de la flore urbaine est issue d'un choix (les citoyens ont planté des espèces pour peupler les rues ou leurs appartements (platanes, géraniums, ...), une autre s'est invitée à l'insu de l'homme, constituant des espaces verts sauvages, sur le bord d'un trottoir, dans une friche, entre des voies de chemins de fer, etc.

La commune de Salon-de-Provence, sensibilisée par ailleurs à la biodiversité dans le cadre d'une démarche préfigurant la mise en place d'un Plan local Biodiversité, alimente un programme national de science participative en données sur les plantes poussant dans ses rues.

- ↓ Ces données sont destinées à être utilisées par des chercheurs en écologie urbaine : le Laboratoire population environnement et développement de l'université Aix-Marseille et le Muséum national d'histoire naturelle à Paris.



OBJECTIFS

- Créer une base de données numérique et interactive sur la flore sauvage en ville.
- Changer le regard des citoyens et des agents techniques des collectivités sur les "mauvaises herbes" qui peuplent les villes.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

↓ En 2013/2014, 5 flâneries ont permis d'explorer différents sites et axes de la ville. Quatre associations locales se sont impliquées en tant que relais locaux. Sur une centaine de personnes ayant suivi les ateliers, une douzaine a poursuivi l'action sur la durée et continue à alimenter la base de données. Ce sont notamment 84 observations qui ont ainsi été faites depuis le début de l'action.

↓ Le programme a permis d'une part d'améliorer les connaissances des habitants en termes de biodiversité et de botanique ; d'autre part "Sauvages de ma rue" s'inscrit à l'amorce d'un changement de mentalité : l'image de ces plantes dans la population est en train d'évoluer... De "mauvaises", elles sont en passe de devenir "utiles", "patrimoniales" ou encore "parties d'une biodiversité riche". L'action a permis aux habitants et aux agents techniques, qui ont bénéficié de formations de sensibilisation à l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires, de changer leur regard sur ces plantes sauvages.



FICHE D'IDENTITÉ

ACTION : Inventaire participatif de la flore urbaine de Salon-de-Provence dans le cadre du programme Sauvages de PACA.

Maitre d'ouvrage : Commune de Salon-de-Provence / 43517 habitants.

Partenaires techniques : Association Tela Botanica, Institut de Recherche pour le Développement (IRD), Institut méditerranéen de la biodiversité et de l'écologie marine et continentale (IMBE), Université Aix-Marseille, Centre d'Animation du Vieux Moulin, Léo Lagrange Provence-Alpes-Côte d'Azur, association E4.

Partenaires financiers : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Date de début / Fin de l'action : 2012 / 2015.

ZOOM

Le programme "Florilèges"

Une déclinaison du programme "Sauvages de ma rue" existe pour les gestionnaires d'espaces de nature en ville : le programme Florilèges-Rues. Développé par Tela Botanica en partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle et Plante & Cité, il propose à l'échelle nationale un observatoire participatif de la flore urbaine des rues et des pratiques de gestion (sur le protocole "Sauvages de ma rue") adapté aux gestionnaires.



La biodiversité, une chance pour la qualité de vie urbaine et l'animation du territoire.





Inventaire du patrimoine naturel communal en partenariat avec le Parc naturel régional du Verdon

“ Cela a permis de vraiment prendre conscience de ce qui se passait sur notre territoire en terme de biodiversité et en terme d'impact de nos actions sur cette biodiversité... et de prendre en compte, dans le PLU, des zones où la biodiversité est plus riche qu'ailleurs. ”

Gilles LOMBARD, Conseiller municipal, Ginasservis.

CONTEXTE

Le Parc naturel régional du Verdon développe depuis 2010 un programme de connaissance du patrimoine naturel de son territoire en proposant des inventaires citoyens de la biodiversité aux communes volontaires de son territoire. Ginasservis a rejoint le programme ainsi que de nombreux naturalistes professionnels et amateurs tout comme le Muséum d'histoire naturelle de Toulon et du Var. Cet inventaire constitue une base de découverte et une mobilisation citoyenne au niveau local. Pour le Parc naturel régional du Verdon ces informations complètent et enrichissent sa base de connaissance du territoire. Par ailleurs, le Muséum d'histoire naturelle de Toulon et du Var transmettra les données collectées pour validation au Muséum national d'histoire naturelle.

MESURES MISES EN ŒUVRE

- ↓ Ginasservis s'est engagé activement en 2013 dans l'opération d'Inventaires citoyens de la biodiversité mise en place par le Parc naturel régional du Verdon.
- ↓ Un échange entre la commune et le Parc a permis de répartir les rôles de chaque acteur, de mettre en place le planning prévisionnel et les moyens d'organisation afin d'inviter la population à recenser la biodiversité locale pendant une année.
- ↓ À partir de repérages de terrain, une pré-identification des inventaires intéressants à réaliser est faite, l'objectif étant qu'à l'issue d'une réunion publique et d'un appel à volontaires au sein de la commune, les habitants et les associations locales s'emparent du projet et émettent un avis sur les inventaires sur lesquels ils aimeraient plus particulièrement s'investir. À Ginasservis, ce sont les espèces de grenouilles, d'hirondelles, de chauves-souris, de papillons de jour et de nuit, d'oiseaux des jardins et de plantes des moissons.



OBJECTIFS

- Inviter les habitants à découvrir et inventorier la biodiversité à côté de chez eux.
- Acquérir de la connaissance scientifique fiable et utile pour les territoires.

- ↓ Huit inventaires de terrain ont été menés avec le concours des habitants de la commune rassemblant à chaque fois de 10 à 50 personnes. À la suite d'un appel à bénévoles des associations naturalistes de la région, des campagnes d'inventaires menées par des spécialistes ont été menées en parallèle avec des naturalistes de Proserpine, du Conservatoire des espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Ligue de protection des oiseaux, du Muséum d'histoire naturelle de Toulon et du Var. Des inventaires destinés au public scolaire ont aussi été développés.
- ↓ De nombreuses animations ont ponctué cette année d'inventaires : le foyer rural a proposé de doubler la soirée inventaire des chauves-souris avec une soirée observation des étoiles, la médiathèque a pris en charge la co-organisation de l'inventaire des plantes des moissons et a organisé une soirée thématique avec lectures et soupe à l'oignon à la ferme... Une initiation à la photo naturaliste et des récoltes de témoignages d'habitants autour des usages des plantes locales ont aussi été organisées.
- ↓ Enfin, la restitution finale de cette opération a donné lieu à l'organisation d'une fête de la biodiversité avec des conférences, des contes, des ateliers pour enfants, des concours photos et différentes animations



ZOOM

L'apport des sciences participatives à la connaissance de la biodiversité

Les sciences participatives ou citoyennes sont des programmes de recherche associant des scientifiques et une participation citoyenne d'amateurs volontaires. Elles sont particulièrement développées dans le domaine naturaliste où une grande partie du travail se fait sur le terrain et contribuent aux avancées en matière de connaissance et d'inventaires. Selon Gilles Boëuf, président du Muséum national d'histoire naturelle et auteur d'un rapport sur l'apport des sciences participatives à la connaissance, remis au ministère de l'écologie en 2012 : *"l'apport des citoyens passionnés à la connaissance scientifique est aujourd'hui indispensable dans ces domaines, une étroite collaboration et un profond respect mutuel s'établissant entre "amateur" et "professionnel" : ensemble, sur des protocoles discutés et fiables, ils nous apportent des données innombrables et déterminantes pour mieux saisir le changement et nous permettre la mise en place de mesures de gestion de nos environnements plus pertinentes et plus durables."*



RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

- ↓ Au total, une soixantaine d'habitants se sont investis dans l'action, 15 naturalistes du territoire sont venus participer aux ateliers d'inventaires et la restitution finale a rassemblé 150 personnes. 649 observations ont été effectuées et 220 espèces de faune et de flore ont pu être recensées.
- ↓ Un cahier de la biodiversité, édité à 500 exemplaires, rassemble l'ensemble des connaissances acquises. Enfin, un outil web participatif complète le dispositif de restitution, en permettant aux habitants de créer leur espace et d'intégrer leurs photos naturalistes.
- ↓ Faire un travail de fond de cette importance, pendant un temps aussi long, et pouvoir acquérir autant de connaissances sur la biodiversité d'une commune est assez rare et constitue une base de données conséquente et utile pour la commune, le parc naturel régional du Verdon, pour les naturalistes régionaux et le Muséum d'histoire naturelle.



FICHE D'IDENTITÉ

ACTION : Inventaires citoyens de la biodiversité à Ginasservis.

Maitre d'ouvrage : Commune de Ginasservis / 1523 habitants.

Partenaires techniques : Parc naturel régional du Verdon, Club de la Palette, Foyer Rural, Association Demain pour s'évader, naturalistes locaux, Proserpine, Muséum d'histoire naturelle de Toulon et du Var, Conservatoire des Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Inffralp Association Départementale de Botanique.

Partenaires financiers : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Parc naturel régional du Verdon.

Budget : 23 000 €

Date de début / Fin de l'action : Janvier 2013 / Décembre 2013 (un an).

Contacts :

- Mairie de Ginasservis - 04 98 05 21 41
g.lombard@ginasservis.com
- Parc naturel régional du Verdon
mrange@parcduverdon.fr

Pour en savoir + : www.ginasservis.fr/bio-scene.org/ginasservis
www.parcduverdon.fr/

La biodiversité, une opportunité pour créer du lien, et participer au renforcement de l'identité territoriale sur le territoire du PNR Verdon.



À la découverte de la biodiversité du pays des Sorgues et monts de Vaucluse avec les ambassadeurs nature

“ Ce n’est pas courant d’avoir ce type de postes à l’année dans les collectivités. Pourtant, c’est budgétairement bien plus intéressant que de passer par des prestations extérieures. Nous avons des personnes à temps plein qui maîtrisent la thématique et ont développé des compétences optimales pour leurs missions. ”

Vincent RIVOIRE, chef de service “Sorgues et Forêt”,
Communauté de communes du pays des Sorgues.

CONTEXTE

Le territoire de la Communauté de communes du pays des Sorgues monts de Vaucluse est traversé par la Sorgue, rivière emblématique dont l’exurgence à Fontaine-de-Vaucluse est l’une des plus importantes du monde.

Source de richesse à travers les siècles (papeterie, filatures de soies, de laine), la Sorgue est également riche en biodiversité avec des espèces relativement rares à l’échelon régional, national ou même européen. Ce patrimoine naturel, couplé à la beauté du site, en font un endroit à forte fréquentation touristique où des ambassadeurs nature œuvrent pour faire découvrir au mieux cette richesse à ses habitants et aux touristes.

MESURES MISES EN ŒUVRE

- ↓ En 2005, afin de répondre à un besoin d’équilibre entre développement économique et touristique du territoire et la préservation de son environnement et de sa biodiversité, la Communauté de communes décide de créer deux postes à temps plein entièrement dédiés à la sensibilisation à la protection de l’environnement et de la biodiversité. Ces deux nouveaux postes sont appelés Ambassadeurs (rices) Nature.
- ↓ Chaque année, des écoles du territoire communautaire participent aux programmes de sensibilisation “Sorgues et Forêt”. Ces animations réalisées en classe et sur le terrain font découvrir aux scolaires le patrimoine naturel local sous forme de jeux, de relevés techniques, d’écoutes et d’observations.
- ↓ En été, animations autour “des circuits de l’eau” et randonnées encadrées à travers les monts de Vaucluse sont proposées aux riverains et aux touristes.



OBJECTIFS

- Sensibiliser à la préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité.
- Accompagner les habitants et les touristes à la découverte du patrimoine naturel.

- ↓ Afin de compléter le dispositif, différents outils de communication sont réalisés sur le patrimoine naturel et culturel du pays des Sorgues et de monts de Vaucluse : plaquette, expositions etc. ainsi que l'organisation et la participation à des journées événementielles. Journée de la Sorgue, Journée du patrimoine, Journée mondiale de l'eau etc. sont des manifestations pour lesquelles les ambassadeurs (rices) nature réalisent des stands de sensibilisation : expositions, animations, informations, ...
- ↓ Les ambassadeurs (rices) nature ont également en charge les inventaires faune-flore sur le bassin des Sorgues et un suivi du réseau hydrographique des Sorgues.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

- ↓ Tous les ans, entre 1500 et 1700 élèves du territoire bénéficient d'animations scolaires autour de la biodiversité, du patrimoine naturel et de la rivière la Sorgue. Chaque année, les animations sont des projets pédagogiques complets construits sur mesure en collaboration avec les enseignants.



**La biodiversité comme atout pour
l'emploi et l'animation du territoire.**

FICHE D'IDENTITÉ

ACTION : Recrutement d'ambassadeurs nature par la Communauté de communes pays des Sorgues monts de Vaucluse.

Maitre d'ouvrage : Communauté de communes pays des Sorgues Monts de Vaucluse / 33 000 habitants.

Service associé de la collectivité : Service Sorgue et Forêt.

Partenaires techniques : Fédération de pêche, syndicat mixte du bassin des Sorgues, collectivités.

Partenaires financiers : Communauté de communes pays des Sorgues Monts de Vaucluse.

Budget : 65 000 € / an / emploi (masse salariale).

Date de début / Fin de l'action : 2005 / Pas de fin prévue.

Contacts : Communauté de communes pays des Sorgues Monts de Vaucluse
vrivoire@ccpsmv.fr - 04 90 21 43 11

Pour en savoir + : www.paysdessorgues.fr



"Jardiner au naturel : ça coule de source !" sur le territoire du Parc naturel régional du Luberon

“ La France est le premier pays consommateur de pesticides en Europe (63 700 tonnes/an) et le 4^e au niveau mondial. 90 % des jardiniers amateurs utilisent des pesticides avec des consignes de dosages souvent non respectées. ”

CONTEXTE

L'utilisation des pesticides a des conséquences importantes sur les milieux aquatiques, les nappes phréatiques, les organismes vivants, l'eau potable, le corps humain, ...

Depuis 2009, le Parc naturel régional du Luberon multiplie des actions de partenariat et de communication auprès des distributeurs volontaires pour faire chuter ces chiffres sur son territoire.

MESURES MISES EN ŒUVRE

- ↓ Le Parc naturel régional du Luberon a été le premier en 2009 à mettre en œuvre l'opération "Jardiner au naturel : ça coule de source !" en région. L'action initialement développée à Rennes dans les années 2000, a été importée au niveau régional par l'Agence Régionale pour l'Environnement et l'écodéveloppement Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- ↓ Le Parc a rencontré individuellement les enseignes (jardineries, magasins de bricolage, coopératives agricoles, pépiniéristes) localisées sur son territoire afin de les sensibiliser à l'opération.
- ↓ Une charte d'engagement entre le Parc et l'enseigne désireuse de s'investir est signée. Elle vise à promouvoir, auprès de leur clientèle, des solutions sans pesticides et à distribuer de la documentation répondant aux problématiques des particuliers. En soutien, le Parc naturel régional du Luberon organise des formations annuelles pour les vendeurs et met en place des supports de communication adaptés aux distributeurs.



OBJECTIFS

- Sensibiliser le grand public à la réduction de l'usage des pesticides.
- Promouvoir des solutions alternatives durables en agissant directement dans les lieux de vente.

- ↓ Des logos, des affiches, des réglottes de couleur verte ou rouge permettant d'identifier dans les rayons les produits bons ou mauvais pour l'environnement, des jardifiches détaillant des méthodes naturelles de jardinage font notamment partie du kit de communication déployé dans chacune des enseignes engagées.
- ↓ Les formations annuelles réalisées en partenariat par l'association "A fleur de Pierre" et dispensées aux vendeurs des magasins leur donnent des éléments pour développer l'offre de produits et le conseil auprès de leur clientèle sur les alternatives non chimiques.
- ↓ En parallèle, une campagne d'affichage est mise en œuvre au niveau des communes du territoire du Parc pour sensibiliser directement le grand public ; une formation est proposée auprès des jardiniers amateurs.



ZOOM

Stop aux pesticides dans nos communes !

Pour les communes qui souhaitent développer et/ou valoriser leur démarche "zéro phyto" : un dispositif régional d'appui est mis en place à travers une charte régionale d'engagement "Vers une région sans pesticide, nos collectivités s'engagent". La signature de cette charte mise en place par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, permet de valoriser l'engagement de la commune à renoncer progressivement et durablement à l'usage des pesticides dans l'entretien et l'aménagement des espaces publics (voiries, terrains de sport, cours d'école, espaces verts, cimetières, zones d'activités, ...). Elle permet aussi à la commune de s'engager dans une démarche par étapes avec le soutien de l'ensemble des partenaires régionaux que sont notamment la Région, l'Agence de l'eau, l'Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement et la DRAAF.



RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

- ↓ 15 distributeurs sont engagés dans le programme sur le territoire du Parc naturel régional du Luberon depuis le début de l'opération. Parmi le kit de communication, les jardifiches ont été éditées à 60 000 exemplaires, et le livret "jardiner sans pesticides" à 30 000 exemplaires.
- ↓ Le Parc assure un suivi de l'opération auprès de chaque enseigne signataire et se charge de la mise à jour des différents outils de communication.
- ↓ L'évaluation qualitative a montré une tendance à la diminution des ventes de produits phytosanitaires chez les enseignes impliquées. L'évaluation qualitative, menée via le passage d'un "client mystère", a confirmé que les vendeurs des jardineries signataires préconisaient en priorité à leurs clients des solutions alternatives aux produits phytosanitaires. Par ailleurs, la gamme des produits naturels proposée en rayon a augmenté au détriment des pesticides.
- ↓ L'intérêt de l'opération réside également dans sa transposabilité : 3 collectivités de Provence-Alpes-Côte d'Azur la déclinent sur leur territoire : le Département des Alpes de Haute-Provence, la Communauté de communes du pays des Sorgues, et le Syndicat d'aménagement du bassin de l'Arc. Au total, en 2014 ce sont 34 enseignes qui se sont engagées.



Préserver les ressources et adopter des pratiques durables font écho à la biodiversité sur le territoire du Parc naturel régional Luberon.



FICHE D'IDENTITÉ

ACTION : Campagne de sensibilisation aux méthodes naturelles de jardinage en partenariat avec les jardineries du territoire.

Maitre d'ouvrage : Parc naturel régional du Luberon / 151700 habitants.

Partenaires techniques : Agence Régionale Pour l'Environnement et l'écodéveloppement, Fédération Régionale de Défense des Organismes Nuisibles Provence-Alpes-Côte d'Azur, association A fleur de pierre.

Partenaires financiers : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Date de début / Fin de l'action : 2009 / pas de fin prévue.

Contacts : Parc naturel régional du Luberon
04 90 04 42 00

nicolas.bouedec@parcduluberon.fr

Pour en savoir + : www.parcduluberon.fr



Curieux de nature, les habitants de la Métropole Nice Côte d'Azur se mobilisent

“ Impliquer le grand public
dans la prospection naturaliste et le
signalement des pollutions sur les sites
Natura 2000 est l'un des objectifs
de la Métropole Nice Côte d'Azur. ”

MESURES MISES EN ŒUVRE

- ↓ En 2014, la Métropole Nice Côte d'Azur inaugure la première édition de "Curieux de Nature".
- ↓ Cette série d'événements permet à la population de (re) découvrir les richesses naturelles du territoire et de se mobiliser autour d'un programme de science participative en partageant des découvertes faunistiques et floristiques, ou signaler des pollutions ou autres atteintes à la nature.
- ↓ Une communication moderne et ludique a été mise en œuvre. Des affiches du type "Nous recherchons le piqueprune" avec une photo et un numéro de téléphone à appeler pour signaler des observations sur l'espèce en question, sont réparties sur le territoire. Des "goodies" (tatouages Natura 2000 à l'eau, des marque-pages "Curieux de Nature" avec un flashcode renvoyant vers l'agenda web "Curieux de Nature"...) et des plaquettes d'information sont distribués.
- ↓ Dans le cadre de la "Fête de la Nature" en mai, sont programmées des visites gratuites commentées par un naturaliste, au cœur de deux sites Natura 2000, dans les méandres du Vallon Obscur du Donaréo. Sont également mis en place des stands avec des animations autour de la biodiversité et des visites guidées nocturnes, dans le cadre de l'opération nationale "Jour de la nuit"... Une fiche participative de signalement des pollutions ou de

CONTEXTE

Le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur (49 communes) abrite un patrimoine naturel et des paysages d'une grande variété : montagnes, plaines agricoles, vallons froids, fleuves et rivières, parcs naturels, plages. La collectivité héberge sur son territoire 13 sites Natura 2000 et assure la gestion de 7 d'entre eux. Parallèlement, le territoire possède une forte attractivité et abrite une densité importante de population et d'aménagements. S'y côtoient pôles urbains, frontières, stations de ski, tourisme d'agrément et d'affaire, ports, aéroport, autoroute, ...

découvertes est disponible en téléchargement sur le site de la Métropole. À la suite d'une visite, les participants peuvent s'inscrire pour être informés de la suite des actions "Curieux de Nature".



OBJECTIFS

- Sensibiliser les visiteurs à la nature et à l'environnement.
- Faire participer la population à l'observation naturaliste et à la surveillance des sites.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

- ↓ Lors de cette première édition, huit campagnes d'affichage sur huit espèces différentes ont eu lieu. Lors de la fête de la nature, 5 visites des sites Natura 2000 ont accueilli une soixantaine de personnes.
- ↓ Le rythme des visites, dont le programme sera publié début 2015, va s'accélérer. Une exposition photo itinérante sur les 7 sites Natura 2000 gérés par la Métropole Nice Côte d'Azur sera accueillie dans les mairies pour faire découvrir les milieux naturels. Une formation au discours scientifique et naturaliste sera proposée aux autres acteurs qui effectuent des visites des sites : accompagnateurs de moyenne montagne, ecocaching : chasse au trésor utilisant la géolocalisation, associée à la découverte et à la protection de l'environnement, clubs de randonnées. Les animations en milieu scolaire devraient être labellisées "Curieux de Nature".
- ↓ "Curieux de Nature" vise maintenant la création d'un réseau actif d'habitants qui participent, s'impliquent et signalent les pollutions et découvertes. L'expression "Curieux de Nature", représente une marque facilement identifiable par la population, qui regrouperait ainsi toutes les actions de la collectivité en termes de sensibilisation et de participation du public en matière d'environnement et de biodiversité.



La biodiversité au service de l'éducation à l'environnement et à la citoyenneté sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur.

FICHE D'IDENTITÉ

ACTION : Opération Curieux de nature.

Maitre d'ouvrage : Métropole Nice Côte d'Azur / 500 000 habitants.

Partenaires financiers : DREAL PACA, DREAL Rhône-Alpes, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département des Hautes-Alpes.

Budget : Pas de budget, tout est réalisé en régie.

Date de début / Fin de l'action : Mai 2014/ Pas de fin prévue.

Contacts : Métropole Nice Côte d'Azur

04 89 98 12 19

thomas.malatrasi@nicedazur.org

Pour en savoir + : www.nicedazur.org

AGIR

pour la BIODIVERSITÉ

en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur possède la plus grande biodiversité de toutes les régions métropolitaines françaises. Cette biodiversité exceptionnelle joue un rôle important pour les écosystèmes, la qualité de vie et l'attractivité du territoire, mais elle est également menacée par des dérèglements et des pressions d'origine humaine, qui perturbent ses équilibres et son avenir.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conduit plusieurs démarches ambitieuses, en synergie avec l'ensemble des acteurs régionaux, qu'ils soient économiques, associatifs ou élus, afin de préserver la biodiversité ordinaire et exceptionnelle. C'est notamment à travers la Stratégie globale pour la biodiversité (SGB), votée en juin 2014 qu'elle s'affirme.

Dans un esprit de dynamique collective, pour coordonner et illustrer l'engagement de tous les acteurs au niveau régional : collectivités, associations, citoyens, acteurs privés et publics, pour les valoriser et impliquer encore davantage de partenaires, la Stratégie globale pour la biodiversité propose une charte d'engagement.



Chaque acteur, quels que soient sa taille, son statut ou son secteur d'activité, est invité à signer la charte et à établir un programme d'actions pour la biodiversité et le faire partager par le plus grand nombre.



La Charte d'engagement : "Agir pour la Biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur"

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur propose, à l'ensemble des acteurs, une charte d'engagement pour faire vivre la Stratégie globale pour la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La charte d'engagement "Agir pour la Biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur" offre aux acteurs du territoire la possibilité :

- ↓ de prendre connaissance des orientations stratégiques de la Stratégie globale pour la Biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur, définies au vu des enjeux régionaux partagés en phase de diagnostic,
- ↓ et de s'engager concrètement à protéger, préserver, restaurer, valoriser la biodiversité en adéquation avec les politiques publiques et environnementales et en lien avec les plans d'action de la Stratégie.

La Stratégie globale pour la biodiversité propose une première série de plans d'actions concernant la connaissance et la préservation de la biodiversité, les milieux agricoles, forestiers, aquatiques et urbains, la mobilisation des acteurs. Ces plans ont été définis en co-construction avec les acteurs concernés.

La Stratégie est en effet un processus dynamique visant à intégrer progressivement l'enjeu biodiversité dans les politiques publiques. Elle a donc vocation à être actualisée régulièrement pour acter de nouveaux plans d'actions. Ce processus continu permettra de répondre aux différentes évolutions institutionnelles (réforme territoriale, compétences régionales, chef de filât biodiversité, Loi Biodiversité, SRADDT prescriptif...), mais aussi aux mutations de nos territoires notamment celles liées au changement climatique.

Dans ce contexte, l'engagement de la Région, comme celui des autres collectivités et des acteurs du territoire régional, dans la mise en œuvre d'actions concrètes est la condition de réussite de la Stratégie. Il s'agit, ensemble, d'animer, alimenter et favoriser une dynamique régionale en faveur de la biodiversité.

Le mécanisme de mobilisation associé à la Stratégie

Tous les acteurs sont invités à signer la Charte "Agir pour la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur" pour manifester leur intérêt, valoriser et faire connaître la Stratégie globale pour la biodiversité et à s'engager dans l'action en soumettant un engagement volontaire dans l'année de l'adhésion.

Après analyse par la Région et le Comité Régional Biodiversité^[1], cet engagement volontaire sera retenu "Agir pour la Biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur" et valorisé sur le site internet de l'Observatoire régional de la biodiversité, ainsi que lors des Assises régionales de la biodiversité.

¹ Les modalités d'implication du Comité Régional Biodiversité seront à préciser et à définir avec ses membres.

L'Observatoire régional de la biodiversité

La création de l'Observatoire régional de la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur s'inscrit dans la nécessité de mesurer les progrès ou les dégradations de la biodiversité et d'optimiser la diffusion et l'appropriation de ces informations.

Il se décline en 6 missions :

- ↓ Synthétiser l'information régionale sur la biodiversité ;
- ↓ Suivre l'état et l'évolution de la biodiversité ;
- ↓ Evaluer les pressions sur la biodiversité et les réponses apportées ;
- ↓ Communiquer sur les travaux de l'observatoire et valoriser les bonnes pratiques des acteurs du territoire ;
- ↓ Inciter à l'amélioration des connaissances en identifiant des lacunes en terme de production de données ou de consolidation de la donnée et les transmettre vers les structures ad hoc ;
- ↓ Accompagner les collectivités dans l'appropriation de la biodiversité dans les politiques publiques sur leur territoire.

Les actions présentées et retenues par le Comité régional Biodiversité, grâce à cette Charte "Agir pour la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur" seront valorisées sur le site internet de l'Observatoire.

Les Assises régionales de la Biodiversité, un temps de rencontre régulier pour valoriser les engagements réalisés

Soucieuse de maintenir cette dynamique de mobilisation des acteurs et de partage des retours d'expériences, des Assises régionales de la biodiversité seront organisées régulièrement par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Celles-ci seront un temps fort et régulier, qui permettra notamment aux signataires de la charte de :

- ↓ Valoriser les actions en faveur de la biodiversité sur le territoire ;
- ↓ Fédérer de nouveaux acteurs autour d'engagements concrets en faveur de la biodiversité ;
- ↓ Démontrer les avantages économiques et sociaux d'une préservation de la biodiversité, et donc véhiculer un message positif.

La biodiversité n'est pas un concept mais une réalité qui s'exprime sur le terrain. C'est au niveau des territoires, des entreprises, des associations et des individus que l'homme la façonne, l'érode et en bénéficie. Les initiatives et projets des acteurs du territoire sont nombreux, créatifs et de qualité. Les encourager et les soutenir doit être une priorité car la biodiversité est l'affaire de tous. C'est l'objectif de la Charte "Agir pour la Biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur".



"Agir pour la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur"

Conscient que chacun a un rôle à jouer dans la préservation de la biodiversité et déterminé à faire en sorte que les orientations stratégiques de la Stratégie globale pour la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur se traduisent en actions concrètes,

"Je m'engage à agir!"

Le signataire reconnaît l'intérêt vital de la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'existence de menaces pesant sur elle. Au-delà, le signataire prend conscience de sa capacité à agir en faveur de la biodiversité et s'engage à le faire dans le cadre de ses activités.

Le signataire partage l'ambition générale et les orientations stratégiques de la SGB :

Refonder la relation Homme-Nature pour faire émerger un nouveau modèle de développement, dans lequel la biodiversité soit mieux connue, préservée et valorisée.

	<i>Fonder une relation sur la connaissance</i>
	<i>Protéger et valoriser notre patrimoine naturel commun au travers d'une relation durable</i>
	<i>S'engager dans une relation équilibrée et cohérente dans l'aménagement du territoire et des politiques publiques</i>
	<i>Organiser une relation durablement bénéficiaire et gage de développement territorial</i>
	<i>Contribuer au quotidien à renouveler projets et initiatives en faveur de la biodiversité</i>

Le signataire s'engage à :

- ↓ diffuser, promouvoir cette stratégie et ses modalités d'application, par l'information et par la pédagogie au sein de ses réseaux et auprès de ses partenaires ;
- ↓ partager les enseignements de ses expériences en faveur de la biodiversité ;
- ↓ prendre connaissance et faire connaître les actions proposées par la stratégie, pour s'engager dans l'action ;
- ↓ présenter dans un délai maximal d'un an un projet d'engagement volontaire dans le cadre de son activité ;
- ↓ participer aux Assises régionales de la biodiversité, moment d'échanges, de concertation, de partenariats dédiés aux acteurs du territoire engagés en faveur de la biodiversité ;
- ↓ présenter annuellement un bilan de son engagement et des actions proposées.

Cet engagement doit avoir plusieurs caractéristiques. Il doit être :

1. **cohérent** avec la SGB ;
2. **porter sur une action ou un ensemble d'actions** : celle(s)-ci peuvent être de nature diverse et en lien direct et indirect avec la biodiversité ;
3. **impliquant** : qui implique une ou plusieurs parties prenantes dans leur organisation interne ou externe mais aussi réunir tous les niveaux hiérarchiques ;
4. **cohérent** : l'action ou l'ensemble d'actions doivent être en lien avec les projets mis en œuvre par le signataire et qui ont un impact sur la biodiversité. Il s'agit de garantir l'ensemble de la cohérence des activités du signataire que ce soit en termes d'évitement / réduction des impacts négatifs ou de mesures favorables à la biodiversité.
5. **impactant** : qui produit nécessairement des effets positifs, directs ou indirects, importants et substantiels sur la biodiversité, qui ne produit pas à des effets négatifs ;
6. **additionnel** : qui va au-delà du respect de la réglementation applicable, mais peut-être aussi additionnel par rapport à la politique passée et actuelle du signataire (cf. lien avec l'historique de l'organisme, généralisation du projet à d'autres lieux, cibles, acteurs, caractère innovant) ;
7. **mesurable** : il est possible d'en suivre la mise en œuvre effective ; il est également possible d'en identifier, suivre et évaluer les impacts (i) sur l'état de la biodiversité, (ii) sur l'évolution des comportements d'acteurs ayant un impact sur la biodiversité ;
8. **révisable** : peut être réévalué et amélioré au cours du temps, aussi souvent que cela s'avère pertinent ;
9. **inscrit dans une perspective d'amélioration continue** : les objectifs et les actions du projet évoluent et s'intègrent dans une ambition progressive, afin de toujours augmenter la performance écologique de l'organisme / des organismes ;
10. **de façon proportionnée aux capacités de l'organisme signataire** : les objectifs du projet sont définis de façon proportionnée à la taille, au statut et aux capacités de l'organisme / des organismes porteurs.



Référent

Nom de l'organisme adhérent :

Représentant habilité à signer (Nom et fonction) :

Coordonnées :

.....

.....

Représentant désigné comme correspondant Biodiversité (nom et fonction) :

.....

Coordonnées :

.....

.....

.....

Engagement

Date :

Le signataire représenté par

- ↓ Le signataire s'engage à agir dans un délai d'un an sur des programmes d'actions concertés et cohérents. Il en assure la mise en place, le suivi et le contrôle.
- ↓ La charte laisse une grande place à la valorisation et à l'échange d'expérience.
- ↓ Le signataire de cette charte signifie sa volonté de protéger la biodiversité et les milieux naturels, dans le cadre d'une dynamique collective et partagée.



Annexe : les 10 programmes d'action de la SGB pour mettre en œuvre les 5 orientations stratégiques

Orientations stratégiques	Objectif principal	Programme d'action / Projet
1 Une relation fondée sur la connaissance	1.1 Mobiliser tous les acteurs dans le développement des connaissances	P1 Développement et partage de la connaissance
	1.2 Analyser et mettre à disposition de l'information fiable et compréhensible par tous	
2 Une relation qui protège et valorise notre patrimoine naturel commun	2.1 Protéger et reconquérir l'intégrité écologique et le potentiel adaptatif des différents types de milieux	P2 Gestion et création d'aires protégées et protection d'espèces patrimoniales menacées
	2.2 Protéger et valoriser, le cas échéant, les espèces jugées patrimoniales sur des critères écologiques, économiques ou socio-culturels	P3 Préservation et valorisation : Des milieux agricoles et pastoraux
		P4 Des milieux forestiers
		P5 Des zones humides et des milieux aquatiques
		P6 Des milieux marins et littoraux
		P7 Des milieux urbains : la biodiversité en ville
3 Une relation équilibrée et cohérente dans l'aménagement du territoire et les politiques publiques	3.1 Ancrer la biodiversité au cœur de l'aménagement du territoire, dans une perspective à long terme	P8 Prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement du territoire et dans les politiques d'urbanisme et sectorielles / SRCE
	3.2 Assurer la prise en compte de la biodiversité dans l'ensemble des stratégies politiques et actions publiques	P9 Mise en cohérence des politiques publiques par rapport à la biodiversité / éco-conditionnalité
4 Une relation durablement bénéficiaire et qui ne laisse pas de dette	4.1 Révéler la biodiversité comme source et facteur de développement économique durable et innovant pour injecter du dynamisme dans tous les territoires de la région	P10 Soutien à l'innovation environnementale et appui aux initiatives locales de préservation et de valorisation durable de la biodiversité
	4.2 Diminuer les pollutions et les dégradations directes, actuelles et à venir, sur la biodiversité	
5 Une relation que nous contribuons tous à renouveler par nos projets et initiatives	5.1 S'appuyer sur les projets et initiatives des acteurs locaux pour entraîner un vaste mouvement ancré dans les réalités de terrain, par et pour la biodiversité	
Principes transversaux	Augmenter et améliorer le cas échéant les actions de formation, d'information, de sensibilisation et d'éducation à la biodiversité	Sensibilisation, information et formation

Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARPE PACA)

CS 10432 - 13591 Aix-en-Provence Cedex 3

Annabelle JAEGER, Présidente

Directeur de publication :

Claude HOLYST, Directeur

Réalisation :

ARPE PACA - unité Information & communication

Rédaction :

ANECDOC / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - F. Quenault / ARPE PACA - unité Biodiversité et espaces naturels

Graphisme :

www.azoé.fr

Document imprimé sur papier 100 % recyclé, écolabellisé, sans chlore

Imprimerie Vallière, labellisée Imprim'Vert

Mai 2015





observatoire-biodiversite-paca.org • arpe-paca.org

ARPE
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
AGENCE RÉGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

